CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
DU 7 JUIN 2024

PROCES-VERBAL

Etaient présents : Mmes ALBERICI, ARINI, MM. ASSO, BECK, Mme BENASSAYAG, M. BERNARD, Mmes BINEAU, BORCHIO FONTIMP, MM. CARRETERO, CHAIX, CHIKLI, CIOTTI (n'a voté que le rapport n°13), CLARES, CONSTANT, DERMIT, Mmes DUQUESNE, FERRAND, FRONTONI, M. GINESY, Mmes GOURDON, GUIT NICOL, KHALDI-BOUOUGHROUM, MM. KONOPNICKI, LAFITTE, Mme LELLOUCHE, MM. LISNARD, LOMBARDO, LUCIANO (parti à partir du rapport n°11), MARTIN (pouvoir à Mme MOREAU jusqu'au rapport n°13), Mmes MIGLIORE, MONIER, MOREAU, NASICA, M. OLHARAN, Mmes OLIVIER, OUAKNINE, PAGANIN, M. PANCIATICI, Mmes PAPY, RAMOS-MAZZUCCO, M. ROSSI, Mme SATTONNET, M. SEGURA, Mmes SERGI, THOMEL, MM. VEROLA et VIAUD.

Etaient excusés : MM. CARLIN (pouvoir à Mme KHALDI-BOUOUGHROUM), CESARI (pouvoir à Mme BINEAU), Mmes D'INTORNI (pouvoir à M. CIOTTI que pour le rapport n°13), FRISON-ROCHE M. GENTE (pouvoir à Mme BORCHIO FONTIMP), Mme MARTIN (pouvoir à Mme SATTONNET), SOUSSI (pouvoir à Mme OUAKNINE).

L'an deux mille vingt-quatre le 7 juin, le Conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures 36 sous la présidence de M. Charles Ange GINESY, Président du Conseil départemental.

M. le Président. - Mes chers collègues, je vous invite à prendre place, et je demande à M. PANCIATICI de bien vouloir procéder à l'appel des membres de notre collectivité.

M. PANCIATICI procède à l'appel des membres du Conseil départemental.

M. le Président. - Je vous remercie. Le quorum est donc largement atteint pour pouvoir délibérer valablement. En premier lieu, je vous propose d'adopter les procès-verbaux des séances des 15 décembre 2023 et 12 février 2024. Nous n'avons pas reçu d'observation.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 12 février 2024, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

M. le Président. - Je vous remercie. Nous avons à notre ordre du jour notre compte administratif 2023, qui est la photographie de l'exécution de notre budget de l'année dernière. Ce compte administratif est très bon. Mais avant de l'évoquer, je souhaite rendre un hommage appuyé à un homme qui aura marqué par sa personnalité la vie politique française ainsi que notre région. Je veux parler bien sûr de Jean-Claude GAUDIN, disparu le 20 mai dernier, et pour lequel une foule d'anonymes et de personnalités de premier plan est venue assister aux funérailles, sous l'œil protecteur de la Bonne Mère.

Avec Jean-Claude GAUDIN, nous avions construit personnellement des rencontres amicales, au cours desquelles il avait toujours un mot bienveillant, une phrase toujours sympathique qui nous donnait le sourire, et des conseils politiques particulièrement avisés. Jean-Claude GAUDIN aimait la vie politique. Il aimait les gens et les relations humaines. C'était toute sa priorité. Toute sa vie fut marquée par la pédagogie, la gentillesse, l'écoute, à l'image du professeur d'histoire et de géographie qu'il fut pendant plus de 15 ans. Il aura été pendant 25 ans un très grand maire de Marseille, une ville qu'il a marquée de son empreinte.

Maire, Président de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Président de la Métropole Aix-Marseille Provence, Vice-président du Sénat, Ministre, c'est un grand serviteur de la France qui s'est éteint. Bâtisseur, homme de terrain, il a porté de nombreux projets pour l'aménagement du territoire. Il était présent partout et nous a laissé un souvenir durable. Durant toute sa carrière politique, Jean-Claude GAUDIN aura marqué de son empreinte la vie nationale, avec le bon sens qui le caractérisait et sa faconde, œuvrant toujours pour le bien collectif. La République française, la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Marseille perdent une figure puissante et emblématique.

Je veux, en notre nom à tous, réitérer toutes nos plus sincères condoléances à sa famille, à ses proches, et aux Marseillais endeuillés par sa disparition. Je vous propose, mes chers collègues, d'observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée à la mémoire de Jean-Claude GAUDIN.

M. le Président. - Je vous remercie. Je souhaite également évoquer ce drame que nous avons connu il y a deux jours de cela lorsque nous avons appris avec émotion et stupeur la disparition de l'artiste niçois contemporain, le plus connu et le plus exposé dans le monde entier, Ben, Benjamin VAUTIER de son nom civil. Né à Naples en 1935, les affres de la guerre amènent sa mère à s'installer à Nice en 1949. Ben a alors 14 ans, et Nice sera sa maison pour la vie. Il a environ 25 ans lorsque dans son échoppe de la rue Tonduti de l'Escarène, il transforme la façade en accumulant quantité d'objets et en vendant des disques d'occasion. S'y rencontrent au gré des exposition et des soirées ceux qui créeront la fameuse Ecole de Nice : Ben, César, Arman, Martial RAYSSE, Bernard VENET, et bien d'autres. Au début des années 60, Ben va imprimer pour toujours sa marque de fabrique en signant tout ce qu'il trouve, reliant l'art et la vie, expliquant que tout est art et que tout est possible en art. Il ira même jusqu'à signer sa fille, Eva-Cunégonde, alors âgée de 3 mois. Pour lui, tout était possible. Artiste fantastique, incontrôlable, audacieux, il avait ce grain de folie qui façonne des génies.

C'était aussi et avant tout un fidèle à sa ville de Nice, au département, à ses idées qu'il n'a jamais quittées, à son repère, sa demeure de la colline Saint-Pancrace qui était à la fois sa maison, son atelier, son lieu d'exposition au grand jour où il vivait et travaillait depuis 1975. Fidèle surtout à son âme-sœur, son épouse depuis 1964, cette femme dont il n'a pas supporté la disparition. Celle-ci a amené Ben à dire stop à la vie. C'est un monument de la culture, du patrimoine et de l'âme niçoise qui disparaît avec lui. Nous nous associons à la douleur de ses enfants, Eva et François, qui en l'espace de quelques heures ont perdu leurs deux parents. En la mémoire de Ben, et en adressant à toute sa famille nos sincères condoléances, je vous invite à observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée à la mémoire de l'artiste Ben.

M. le Président. - Je vous remercie.

Mes chers collègues, notre Assemblée se tient à deux jours des élections européennes. Pour nous qui nous nourrissons de la vie publique et de la vie politique, cette élection est toujours le moment de prendre le pouls de la société française. Les élections européennes sont d'ailleurs propices à être un défouloir. Le peuple considère, à tort, pouvoir sanctionner sans conséquence. Il ne mesure pas l'importance aujourd'hui de l'Europe. Les estimations sur les Européennes de 2024 nous alertent à nouveau sur plusieurs points, et en premier lieu sur l'absentéisme record attendu en France, aux alentours de 55 %. Moins d'un électeur sur deux a prévu de se rendre aux urnes. C'est dramatique. Cela fait partie de notre combat. Notre démocratie est gravement en danger. Il faut tout faire pour voir les électeurs retourner aux urnes.

Le deuxième point porte sur la vague populiste attendue en Europe et l'inexorable ascension des extrêmes en France qui, toutes tendances confondues, réuniraient près de 40 % des votants. Là aussi, n'oublions pas que l'excès de démocratie tue la démocratie. N'allons pas au bout de cela. Certains caricaturent cette élection pour la résumer à un référendum anti-Macron. Certes, il porte probablement sa part de responsabilité. Mais ne pas comprendre les causes profondes de ce malaise et de ce vote des Français serait aussi se voiler la face. Les résultats des élections européennes en France seront la photographie instantanée d'une société française qui refuse la

direction fixée depuis des années, le cadre qui nous est donné depuis des années, contre notre souhait d'une société oxygénée. Nous ne voulons plus de cette société pesante, technocratique. Nous ne voulons plus d'une Europe qui ne cesse de normer, de régenter, de contraindre. Les Français souhaitent retrouver le bon sens de la vie du quotidien et de la proximité.

Et pourtant, les alertes sont là, mais rien n'a changé depuis les Gilets jaunes, ou depuis les émeutes du monde agricole de février dernier. Pourtant, les deux étaient des symptômes de ces dernières années, révélateurs de cette folie normative déconnectée de la réalité. La France est, en matière de lois et de normes, championne du monde. En 20 ans, je vous livre quelques chiffres, le code du commerce est passé de 180 000 mots à 960 000 mots. Le code de l'habitat, de 300 000 mots à 600 000 mots. Le code de l'environnement, de 100 000 mots à un million de mots. Et tout cela sans parler des acronymes, sujet cher à David LISNARD qui avait lancé, dans son discours lors de son élection à la présidence des maires de France, un combat contre ces multiples acronymes qui nous perdent et nous paralysent, avec derrière chacun d'eux des lois contraignantes qui nous compliquent la vie au lieu de nous la simplifier.

Les Français ne veulent plus du modèle de l'État guichet qui est à bout de souffle et qui aspire 58 % du PIB dans un pays qui a cessé de produire et dont les services publics se détériorent chaque jour, malgré les efforts que nous faisons. Cet État maintient une croissance et une consommation virtuelles avec de l'argent public. Là aussi, nous dénonçons chaque jour les chèques sans provision, mais rien n'y fait, avec ainsi une lourde dette sur les générations futures. Les Français veulent une France souveraine qui reprenne le contrôle de sa destinée, qui donne du travail à ses enfants et qui les protège. Ils veulent aussi une société respectueuse de la liberté et un pays où il fasse bon vivre. Nous nous en éloignons chaque jour un peu plus.

Les Français veulent tout simplement de la liberté et des énergies libérées dans une Europe et une France qui les protègent. Il faut donc que nous puissions inciter les Français à se mobiliser pour les élections européennes. Il nous reste très peu de temps. Surtout, il faut expliquer que ce ne sont pas des élections qui ne comptent pour rien. Mes chers collègues, c'est tout le sens de votre engagement et de ce que vous faites par votre action sur le terrain, par votre proximité, celle du conseiller départemental ou de la conseillère départementale, qui s'implique véritablement pour être présent auprès de nos citoyens sur la protection des solidarités humaines, qui est devenue notre ADN avec la loi de décentralisation, ou sur notre capacité à libérer les énergies en finançant parfois des compétences qui ne relèvent pas de nos missions régaliennes. Je veux parler ici de la santé, du sport, de la culture, ou des investissements sur les communes où on nous reproche parfois d'intervenir, de pouvoir investir auprès des EPCI, ou d'inciter de grandes politiques transversales comme le SMART Deal. Je sais que le SMART Deal, ce contrat pour la révolution du numérique, n'est pas forcément bien compris par tout le monde. Pourtant, nous y sommes. Avec également les aides du GREEN Deal, ce contrat pour l'environnement qui vise la transition énergétique, sans normer, sans contraindre, mais en redonnant du pouvoir d'achat aux Maralpins. C'est une vraie difficulté. Ce contrat pour l'environnement, pour lequel nous engageons des efforts financiers importants et déployons des politiques essentielles, ne ressort pas forcément comme une visibilité de notre action. Il y a un

important travail de communication que vous pouvez faire et que nous devons faire pour avoir plus de lisibilité sur ce sujet.

J'insisterai surtout, au-delà de ces politiques transversales, sur notre proximité. Nous sommes proches des Français, et nous le revendiquons parce que nous le sommes vraiment, par notre compétence territoriale qui n'est pas démesurée. La compétence territoriale du Département des Alpes -Maritimes reste une bonne mesure et donne cette capacité à être un tandem efficace, celui qui existe entre notre collectivité départementale et les communes. L'indépendance des communes, c'est ce que nous pouvons financer grâce aux aides que nous menons chaque année dans le cadre de l'aide aux communes.

Georges POMPIDOU disait : « Arrêtez d'emmerder les Français ». C'est une histoire qui nous avait été relayée par Jacques CHIRAC à l'époque. Je dirais aujourd'hui : « Arrêtons d'emmerder les Départements et les collectivités ». Que l'État déploie son énergie, s'il a de l'énergie, à soigner le grand malade qu'il est, puisqu'il n'est plus dans ses missions régaliennes. Ce n'est plus l'Etat fort qu'il fut un temps. Le rapport d'Eric WOERTH sur la décentralisation, énième rapport sur les collectivités locales, qui a été rendu la semaine dernière, ne fait heureusement pas l'unanimité, et nous devons le contester parce qu'il est dramatique dans son contenu. Il y a quelques points positifs, ils sont rares, alors que beaucoup de lignes rouges sont franchies, comme l'indique le Président des Départements de France, avec par exemple la suppression des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Nous en reparlerons ultérieurement. Ces DMTO sont la principale ressource de notre budget aujourd'hui, et on veut nous les supprimer, après nous avoir supprimé la taxe sur le foncier bâti. De même, citons la recentralisation de l'aide sociale à l'enfance, et la perte de la compétence du tourisme. Le débat est nourri sur le sujet, avec la suppression des aides de la Région. Notre Département aide le tourisme, et c'est bien normal de le faire au regard de la spécificité de la Côte d'Azur, mais nous nous retrouvons avec un rapport qui nous dit que nous ne pouvons pas nous occuper du tourisme. Nous sommes loin de la clause de compétence générale que nous revendiquons et qu'il faudrait pourtant pouvoir retrouver.

Ce rapport est donc incroyable, puisque c'est justement parce que l'État ne remplit pas ses missions en matière de politique aux frontières, de justice, de santé et d'éducation, que nous sommes, nous-mêmes, dans nos missions, en difficulté. Ce sont des sujets sur lesquels nous devons être vigilants. On ne trouvera pas de solutions pour redonner de l'emploi et du travail aux Français en triturant de manière permanente les compétences territoriales de nos collectivités. En tout état de cause, il est important de rendre compte à nos concitoyens pour qu'ils puissent évaluer par eux-mêmes ce qui a été fait concrètement pour eux.

Je reviens à notre débat, après avoir fait ce petit détour sur le contexte global, pour vous dire que le compte administratif que nous vous présentons aujourd'hui est un compte administratif 2023 qui est à graver dans le marbre pour sa sincérité budgétaire constante. C'est une marque de fabrique que nous avons imprimée avec Eric CIOTTI, qui m'a précédé sur ces bancs. Nous ne cessons, depuis 2008 et 2009, d'y travailler. Nous avons fortement réduit notre dette, ce qui se confirme de nouveau avec ce compte administratif. Proclamer ce que l'on fait, c'est bien, mais en faire la preuve, c'est encore mieux, et ce compte administratif en est la preuve. Merci,

M. le Directeur général des services, merci à vos adjoints, et merci à l'ensemble des 4 300 agents de la collectivité qui œuvrent chaque jour pour déployer la politique que nous décidons ici dans cet hémicycle. Il y a pour moi une vraie fierté à mesurer l'énergie déployée par les hommes et les femmes de notre maison, avec une épargne nette de 151 M€, et des dépenses d'investissement qui sont restées à un niveau extrêmement élevé de 293,4 M€. C'est un niveau d'investissement exceptionnel. Les tempêtes Alex et Aline n'y sont évidemment pas étrangères, mais faut-il encore avoir les moyens de le faire avec un taux d'exécution exemplaire.

En 2023, malgré la stagnation de la croissance française à 0,9 %, une inflation inédite à 4,9 %, la baisse notable de nos droits de mutation en recul de 140 M€ et une hausse de 18 M€ de notre contribution au fonds de péréquation, notre collectivité, mes chers collègues, a su tenir le cap, celui d'une gestion toujours extrêmement rigoureuse. Je dirais que, contrairement à ce qu'a pu déclarer le Président de la République dans une récente interview à *L'Express*, la dérive des dépenses publiques n'est pas le fait des collectivités locales. Nous ne sommes pas responsables de la dérive des comptes de la nation. La dégradation de la note de la France vendredi dernier par l'Agence de notation Standard & Poor's de AA à AA- est là pour rappeler au duo MACRON / LE MAIRE qu'ils conduisent la France vers un mur, celui de la dette. L'État connaît un dérapage structurel de ses dépenses. J'ai évoqué la dette qui pèse sur nos enfants et sur les générations futures : 3 100 milliards de dette pour la France, c'est notre situation actuelle. La dette des collectivités locales est quant à elle en 2023 en légère diminution. C'est ainsi que notre collectivité s'est encore désendettée de 32 M€ en 2023, portant notre capacité de désendettement à 3,6 années, signe d'une situation particulièrement saine.

Dans un courrier du 29 mai, le Payeur départemental souligne la qualité du compte administratif et la qualité des échanges avec nos services qui ont conduit à l'approbation des comptes. Quelques chiffres pour fixer les idées. En 2023, nous avons consacré 617 M€ à l'action sociale, 310 M€ à l'aménagement du territoire, 95 M€ aux actions éducatives, 58 M€ à la reconstruction des vallées, 36 M€ à la politique GREEN Deal.

Vous le savez, j'ai une sensibilité environnementaliste que je veux pragmatique. Je ne crois pas au grand soir idéologique, mais plutôt à une multitude d'actions qui dessinent un Département chaque jour plus vertueux. En 2023, nos actions ont été nombreuses, notamment avec les projets de solarisation et de rénovation thermique de notre parc immobilier via la société GREEN Energy 06, ou de rupture avec les ilots de chaleur et la désartificialisation des cours de nos collèges. Il y a là une action vertueuse que nous voulons poursuivre, tout comme nous poursuivons la création des pistes cyclables. Notre plan cyclable 2022-2028, qui représente 150 M€, se voit chaque année un peu plus construit. 2 600 Maralpins ont acquis un véhicule électrique grâce à notre aide individuelle. Nous avons également le Plan eau, avec désormais la Chaire de l'eau, que j'ai la fierté de porter aujourd'hui avec les EPCI, la CAPL, la CAPG, la CASA, la CARF, et la Métropole si elle le souhaite. Nous serons, avec l'Université Côte d'Azur, porteurs d'une Chaire sur l'eau, première étape en France qui aura le mérite de véritablement nous donner les moyens, en termes de recherche et d'université, d'une belle visibilité.

Le GREEN Deal et le SMART Deal ont toujours été à mes yeux des stratégies transversales et complémentaires. Parce que l'intelligence artificielle bouleverse notre quotidien et va continuer de le bouleverser en profondeur, la Maison de l'intelligence artificielle a accueilli 20 000 collégiens et 15 000 visiteurs. Une nouvelle marque démarrera avec l'implantation de la Maison de l'intelligence artificielle auprès du SICTIAM, ce qui donnera véritablement un nouvel élan et un nouveau souffle pour les années qui viennent. De même, la troisième édition du World AI Cannes Festival, soutenu par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes avec le Palais des festivals de la ville de Cannes, a placé ce Festival au niveau mondial le plus élevé. Lors des conférences IA Dates, nous avons reçu de prestigieux conférenciers, à l'image de Cédric VILLANI ou de Luc JULIA. Ces rencontres ont attiré chaque jour un peu plus de spectateurs et participants.

Le SICTIAM, ce syndicat qui est en charge de l'acculturation du numérique, du développement et de l'assistance à nos collectivités, de la mise en place de notre schéma départemental d'aménagements du numérique, achève cette année, en 2024, notre plan de pose de la fibre optique pour un réseau qui couvrira l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes avec la livraison de 75 000 prises. Cela a été difficile et plus long que prévu, puisque le chantier, lancé en 2016, était programmé pour se terminer en 2020. Nous avons rencontré quelques péripéties dans sa réalisation, mais la fierté du Conseil départemental aujourd'hui est d'avoir toutes ses communes éligibles à la fibre. Je rappellerai que certaines zones d'initiative privée ne sont pas mieux couvertes que les zones d'initiative publique dont nous portons la responsabilité. C'est pour nous une fierté.

Cette vitalité du territoire en matière d'intelligence artificielle et de numérique est désormais un fait. Le Département en reste un accélérateur incontournable. Nous pouvons tous ensemble, mes chers collègues, être légitimement fiers et revendiquer une partie du succès du Projet 3IA Côte d'Azur 2030, gagnant et lauréat de l'IA-Cluster lancé par le Gouvernement. C'est un succès pour l'économie et l'écosystème azuréen. Il va à ce titre bénéficier d'une dotation de 20 M€.

Préparer l'avenir passe avant tout par l'investissement, et en la matière, nous avons tenu nos engagements. En 2023, nous avons encore investi 58 M€ dans la reconstruction des vallées. Le Président de la Commission des finances, hier, en parlait avec une émotion dans la voix en comparant la vallée de la Vésubie et la vallée de la Roya. Pour ce qui concerne la vallée de la Roya, mon cher Sébastien OLHARAN, en responsabilité totale du Département, tous les travaux seront achevés avant le début de l'été. Ils le seront avec le nouveau pont des 14 Arches, mis en place aujourd'hui-même, et qui aura une portée de 55 mètres, ainsi qu'avec le pont du Bourg Neuf qui, à Tende, sera ouvert à la fin de l'été. En parallèle, nous avons mené à bien nos projets structurants comme la création de l'échangeur de la Paoute, une opération de 25 M€. Cet échangeur sera inauguré la semaine prochaine. Citons aussi la modernisation des tunnels de le Mescla et du Reveston. Cela a posé des problèmes. Bon nombre de nos concitoyens n'ont pas tout à fait compris la fermeture, les difficultés d'accès à nos stations de sports d'hiver pendant l'hiver, ni les restrictions de circulation. Il s'agissait de mettre en conformité ces tunnels qui dataient des années 80 et dont la sécurisation était absolument nécessaire. 20 M€ ont été investis dans ces opérations, et nous les inaugurerons en juillet. Tous nos grands chantiers

d'investissement sont livrés en temps et à l'heure. Merci M. le Directeur général des services et M. Marc JAVAL, puisque vous avez fait preuve de diligence sur ces sujets.

Nous avons également ouvert l'Institut Mozart, avec le Centre Antoine Lacassagne, avec le professeur Barranger. C'est un succès. Nos services reçoivent de nombreuses personnes qui viennent chercher l'accompagnement qu'il est nécessaire d'avoir lorsque s'effondre une partie d'une vie face à la maladie. Nous luttons également contre la désertification médicale à travers notamment la montée en puissance du Centre de santé de Puget-Théniers. Là aussi, dans le cadre de cette lutte contre la désertification médicale au plus loin, nous aidons les hôpitaux de proximité, dans la vallée de la Roya, dans la vallée de la Vésubie ou dans la vallée de la Tinée. Le Centre de Puget-Théniers a pratiqué 6 000 consultations et une ouverture sur différentes antennes. Nous projetons d'ailleurs une antenne sur la vallée de l'Estéron.

C'est aussi le cas en matière de sécurité. Nous avons augmenté notre soutien au service départemental d'incendie et de secours, avec 88,5 M€ permettant de financer le plan pluriannuel d'investissement de l'établissement à hauteur de 20 M€. Cannes Pastour, Pégomas, Vence, ce sont autant de grands chantiers lancés pour garantir la sécurité des Maralpins. Nous voyons bien que la territorialité du service départemental d'incendie et de secours et sa capillarité sur l'ensemble du département sont une force extraordinaire pour les 1 300 pompiers professionnels et pour les 3 500 pompiers volontaires qui aujourd'hui assurent notre sécurité.

Enfin, nous avons consacré plus de 80 M€ au financement de projets d'investissements des communes. Comme je l'ai souligné précédemment, c'est quelque chose qui souvent nous est reproché mais qui est pour autant indispensable, à la fois pour l'économie et pour l'aménagement du territoire. Nous avons également, depuis 2021, les contrats de territoires urbains. En effet, nous nous occupons de la territorialité, mais nous accompagnons également les milieux urbains avec la Métropole, la CASA, la CAPL, la CAPG, la CARF et les villes-centres. Ce sont ainsi 10 contrats qui représentent une aide globale de 150 M€ pour 138 projets. Nous aurons aujourd'hui à en valider les avenants, prenant en compte l'évolution des projets au plus près des besoins actualisés des communes et des intercommunalités. Ces contrats traduisent concrètement le lien de plus en plus fort entre les communes et le Département, notamment sur des aspects de cette politique transversale et environnementale qu'est le GREEN Deal : reconstruction des stations d'épuration sur la CASA, création d'un Campus vert à Grasse, embellissement de la Croisette et acquisition de bus électriques et à hydrogène à Cannes, mobilité améliorée sur la liaison entre la voie Matisse et l'autoroute A8 à Nice.

Ce GREEN Deal va irriguer un peu plus encore la création d'une Chaire universitaire sur l'eau que nous allons officialiser dans quelques jours. Malgré les pluies abondantes de ces derniers mois, nous continuons de sensibiliser sur l'utilisation de la ressource en eau. Nous sommes sortis de la difficulté de l'année 2022 avec une sécheresse particulièrement dramatique, et nos nappes phréatiques sont aujourd'hui remontées à un niveau que nous n'avions plus connu depuis très longtemps. Nous restons bien évidemment sur un problème sensible. Ce n'est pas parce que la situation va mieux qu'il ne faut plus s'en préoccuper. L'eau, ressource rare, doit faire l'objet de nos soins très attentifs. Je pense que le message passe puisque les Français en ont pris conscience et qu'en 2023, globalement, ils ont engagé une baisse inédite de la consommation

d'eau que l'on mesure à 3 %. C'est dans cet esprit que notre Département s'est associé à l'Université Côte d'Azur pour lancer cette Chaire sur l'eau afin de mieux connaître la ressource en eau et de garantir son accès durable aux Maralpins. Je suis par ailleurs heureux qu'unanimement, toutes les grandes intercommunalités du territoire aient accepté d'intégrer la Chaire de l'eau, que le Département financera à hauteur de 70 000 €. C'est ce que vous retrouvez aujourd'hui dans les rapports.

Nous avons renforcé ce lien de proximité en faveur de la dépendance avec la Maison départementale de l'autonomie et le soutien augmenté en faveur du maintien à domicile. Nous avons également renforcé notre accompagnement des allocataires du RSA pour les réinsérer le plus rapidement possible. C'est là aussi un objectif que nous avons depuis des années, avec les centres d'orientation et de réintégration des bénéficiaires du RSA. Il faut aller vite dans la réintégration. Nous voyons bien que ceux qui restent sur le bord du chemin trop longtemps y restent malheureusement parfois durablement. Au plus vite on leur retrouve une solution, au plus vite ils se réinsèrent dans la société.

Si les citoyens connaissent ces engagements, ils connaissent en revanche moins le rôle de la protection de l'enfance, trop souvent politisée au travers de l'angle caricatural des mineurs non-accompagnés. Je le répète ici : nous aurons dépensé 28 M€ en 2023 pour les mineurs non-accompagnés, avec 7 500 mineurs arrivés à la frontière. Nous avons été l'un des départements record. Nous représentons un tiers des mineurs qui rentrent en France. Heureusement, en 2024, ces chiffres ralentissent. Il y a actuellement une mission que je mène avec le Président du Département du 92 sur l'audition des Départements de France. C'est une problématique pour laquelle nous sollicitons l'aide de l'État. C'est en effet une responsabilité de l'État que de régler cette affaire-là. Ce n'est pas parce que nous avons l'aide sociale à l'enfance en responsabilité que nous sommes responsables de l'immigration massive qui nous arrive aujourd'hui. Qu'on soit à la manœuvre et qu'on soit en responsabilité avec nos services parce qu'il y a de la compétence, il y a du savoir-faire, c'est une chose, mais que derrière que nous en portions la charge financière, c'en est un autre et ce n'est pas normal. Que nous portions l'accueil, à l'arrivée à la frontière, il y a aussi là une responsabilité de l'État que l'État doit prendre et que nous revendiquons.

Pour protéger et accueillir les mineurs en danger, nous nous appuyons sur nos assistants. Lors de cette séance, je vous proposerai un plan de revalorisation des assistants familiaux, parce que là aussi, les assistants familiaux sont en crise. Vous le savez, Auguste VEROLA le sait. Nous travaillons sur ce sujet. Il y a une crise qu'il faut pouvoir décrisper. Une dotation de téléphones et d'ordinateurs portables professionnels vous sera proposée pour aider les assistants familiaux, ainsi qu'une aide à la recherche d'un logement et au paiement d'un loyer lorsqu'ils souhaitent accéder à un logement plus grand pour l'accueil d'un enfant supplémentaire. L'accueil d'un enfant est un geste fort qui doit être accompagné, et nous le faisons. Nous le faisons avec la création de places supplémentaires. Nous le faisons avec l'augmentation budgétaire, c'est-à-dire plus de 150 M€ investis sur l'enfance. En parallèle, je vous inviterai à lancer un appel à projets pour la création de 215 places d'accueil supplémentaires en logement diffus pour les mineurs

de 15 à 18 ans. Je vous rappellerai que sur la période de 2018 à aujourd'hui, ce sont 400 places que nous avons déjà créées. Je vous en propose 215 de plus aujourd'hui.

Je terminerai mon propos par une très bonne nouvelle que vous détaillera Joëlle ARINI, c'est-à-dire notre plan Collège 2028. Ce plan suit résolument son cours, et nous tenons le cap de nos engagements. Le collège de Levens est sur les rails, et son permis de construire est en cours d'instruction avec un démarrage prévu fin 2024 début 2025. Le terrain du futur collège de Gattières, en rive droite du Var, est quant à lui sécurisé. Celui prévu en rive gauche est également défini grâce à la proposition du Président de la Métropole Nice Côte d'Azur. Il s'implantera près du Centre équestre de Nice. Enfin, le collège devenu nécessaire dans la vallée des Paillons sera construit à Drap, sur des terrains proposés par le maire, Robert NARDELLI. Nous avions cette volonté de construire ce collège, mais nous n'avions pas le terrain sur le secteur concerné, ce qui a fait un peu de bruit. La solution est arrivée grâce aussi à nos services qui ont noué des liens avec la Région qui permettent aujourd'hui momentanément de monter sur l'Escarène en attendant que le collège de Drap soit édifié. Je veux en remercier Robert NARDELLI. Ce sera un collège à taille humaine de 400 élèves.

Mes chers collègues, comme vous pouvez le constater, le Département avance. Le compte administratif en porte le témoignage. Mais tout cela est déjà derrière nous, et nous sommes désormais tournés vers les nouveaux défis de l'avenir. En cela, je forme le vœu que la Flamme olympique que nous regarderons, que nous accompagnerons, que nous verrons passer le 18 juin dans les Alpes-Maritimes, vienne enflammer le Département pour le soutien à Paris 2024. Pour la première fois, la Flamme olympique sortira de l'eau, sans artifice chimique. Il s'agira d'une flamme olympique naturelle qu'Alice MODOLO ira rechercher dans la Rade de Villefranche, à une profondeur que je ne vous dévoilerai pas. La Flamme fera ensuite le tour du Département pour arriver le soir à Nice, sur la Promenade des Anglais. Je vous invite tous à répondre à l'appel de la Flamme !

Je vous remercie de votre attention. Mme GOURDON.

Mme GOURDON. - Je vous remercie. Vous nous permettrez, M. le Président, de nous joindre aux deux hommages qui ont été faits. En ce qui concerne Jean-Claude GAUDIN, je voulais souligner qu'il avait toujours soutenu la commune de Mouans-Sartoux dans ses projets, tout en n'étant pas du même bord politique. Il avait cette capacité à dépasser cette question du bord politique pour considérer les bons projets et poursuivre les soutiens que nous apportait la Région à cette époque. Je voulais m'associer à cet hommage. C'était un homme convivial, qui attachait de l'importance aux relations avec sa population, et en tant qu'élus il est en effet précieux que nous soyons proches de nos habitants.

Ben était quant à lui un artiste que j'ai personnellement bien connu. J'étais lycéenne au lycée Calmette, et il avait sa boutique à une centaine de mètres. J'y passais tous les soirs en rentrant chez moi et je m'y arrêtais. C'était un personnage très attachant, artiste et créatif, qui n'hésitait pas à dire ce qu'il pensait. Il défendait aussi les langues régionales, et c'est aussi la raison pour laquelle je le connaissais bien puisque j'étais professeure de provençal et de niçois.

En ce qui concerne le compte administratif, il est le reflet de l'année 2023 et fait ressortir un résultat de 24 M€ contre 40 M€ en 2022, ce qui reste faible au regard des années précédentes. Les recettes de fonctionnement baissent de 39 M€ par rapport aux prévisions. Les dépenses de fonctionnement sont quant à elles supérieures aux prévisions. Les dépenses augmentent donc un peu plus vite que les recettes. Si l'effet ciseau est de retour, je pense que la tendance sera à la vigilance pour les prochaines années.

Le budget définitif 2023 s'élève ainsi à 1,67 milliard d'euros. Notre Département a la chance de disposer de ressources importantes avec les DMTO. S'ils ont baissé de 140 M€ en 2023, ils s'élèvent encore à 550 M€. Cette baisse de 140 M€ a été heureusement compensée en partie par l'augmentation d'autres recettes : impôts, dotations, participations et autres taxes, pour un montant de 113 M€.

Ces dernières années, le budget de fonctionnement a été géré en grande partie pour permettre de répondre aux besoins de la reconstruction des vallées. Ainsi, les dépenses de fonctionnement qui représentaient 82 % en 2020 sont aujourd'hui passées à 77 % en 2023. Avec 176 € de dépenses d'équipement brut par habitant, le Département est bien au-dessus de la moyenne des autres Départements de même importance. C'est logique, la reconstruction des vallées ayant en effet mobilisé énormément de moyens, 304 M€, ce qui était nécessaire. Comme l'a souligné hier le Président de la Commission des finances, aujourd'hui, la situation des vallées s'est améliorée, et les travaux prévus par le Département devraient être achevés en 2024.

Par ailleurs, les besoins dans les domaines de l'action sociale sont de plus en plus importants. Le niveau d'investissements reste faible : 12 M€ sur 386 M€. Cela, selon nous, ne répond pas aux besoins. Le vieillissement et l'appauvrissement de la population de notre département appellent la nécessité d'avoir une politique d'investissement globale conforme à ces réalités, notamment dans la création de solutions d'hébergement pour les personnes âgées – un plan gérontologique est en cours avec un soutien aux EHPAD mais nous ne savons pas où nous en sommes, et nous en demanderons un bilan si cela est possible – et par le soutien plus intensif, comme je le dis à chaque fois, à la création de logements sociaux dont la progression régresse dans notre département, comme d'ailleurs partout en France. Même si ce n'est pas une compétence directe du Département, nous pouvons intervenir plus fortement, notamment au travers du soutien à Habitat 06 pour le logement social, mais également en aidant les communes et les EPCI pour l'achat de foncier. Les communes peuvent en effet soutenir elles-mêmes la création de logements sociaux avec du foncier. Or ce foncier elles ne peuvent pas toujours l'acheter. Vous avez une ligne qui correspond à cela, mais elle n'est pas suffisamment utilisée. Ce soutien aux communes pour l'acquisition de foncier permettrait donc la création de logements sociaux.

Si nous comparons l'évolution de compte administratif à compte administratif, nous notons que la progression du budget se stabilise, avec une nuance d'1 % entre les deux derniers exercices. Il faut rappeler que notre budget avait fortement progressé de plus de 250 M€ ces dernières années avec l'envol des DMTO, ce qui nous avait permis de faire face aux fortes dépenses non-prévues de la tempête Alex. Il est important de rappeler que nous sommes passés d'1,4 milliard d'euros à 1,7 milliard d'euros en trois ans.

Dans ce contexte plus resserré, c'est-à-dire celui de la baisse des DMTO, l'action sociale représente 47 % du budget de fonctionnement. Pour mémoire, les autres Départements y consacrent en moyenne 70 %. A l'intérieur de cette compétence, la plus importante attribuée aux Département, on retrouve les quatre grandes politiques en lien avec l'âge, le handicap, l'enfance en danger et la lutte contre la pauvreté avec le RSA. Or justement, ce qui saute aux yeux dans ce compte administratif, c'est la baisse drastique, cette fois-ci j'emploie ce mot, du montant des allocations de RSA et donc du nombre de bénéficiaires. On passe de 166 M€ en 2021 à 135 M€ en 2023. Que devons-nous conclure de cette baisse énorme et significative ? La pauvreté aurait-elle été éradiquée dans notre département en seulement deux ans ? Le pacte des solidarités présenté à la session du jour est là pour nous rappeler par exemple que 27 % des familles monoparentales du département vivent sous le seuil de pauvreté. De même, le niveau de pauvreté et de précarité de nos populations est régulièrement souligné dans tous les rapports officiels et associatifs comme celui de la Fondation Abbé Pierre.

Je vous rappelle à nouveau, comme je le répète aussi à chaque fois, que la possibilité d'augmenter le taux des DMTO avait été accordée par le Gouvernement de François HOLLANDE, surtout pour couvrir les dépenses sociales, notamment celles du RSA. Vous avez appliqué cette mesure immédiatement dès 2014 au taux maximum de 4,5 %. C'est un rappel, et c'est grâce à cela que nous avons pu avoir de beaux DMTO. Aujourd'hui, alors que le cycle de hausse des DMTO s'affaiblit, que le niveau de la dette, même s'il a baissé, reste important avec un encours de 824 M€, toujours au-dessus de la strate moyenne, chaque euro va compter. Nous pensons ainsi que chaque investissement devrait être recentré sur les besoins de la population, c'est-à-dire comme je l'ai dit sur le logement et le vieillissement : 30 % de la population aura plus de 60 ans en 2030. Nous devons donc apporter une attention cruciale à cette question.

Concernant l'environnement et l'écologie, vous avez poursuivi en 2023 les actions du GREEN Deal. Vous les avez rappelées. Cependant, sont-elles suffisantes ? C'est, selon nous, une priorité transversale que nous devons nous imposer dans la programmation de chaque projet, comme nous le faisons dans les communes et les EPCI. Nous y revenons à chaque séance depuis plusieurs années tant les effets du réchauffement climatique sont aujourd'hui bien réels et déjà désastreux. Des efforts sont encore à développer pour l'agriculture, si possible biologique. Nous vous remercions d'avoir mis en place le projet des fermes départementales – trois sont en cours ou en projet – que nous vous avions proposé pour alimenter les cantines des collèges, un peu à l'image de la régie municipale de Mouans-Sartoux.

La SEM GREEN Energy 06, qui est une belle opération, est-elle suffisamment financée pour mettre en œuvre les innovations nécessaires dans le domaine de l'énergie ? Sommes-nous suffisamment efficaces aujourd'hui sur la sécurisation de la ressource en eau ? Nous avons noté tout ce que vous proposez, avec la création de la Chaire de l'eau et de l'Observatoire de l'eau, et même si les nappes phréatiques sont remontées, il ne faut pas tomber dans l'illusion. Les problèmes ne sont malheureusement pas terminés, et les prévisions font état d'une baisse de 40 % à l'horizon 2030 au niveau de la ressource en eau du département. Il faut l'avoir en tête.

Sur les mobilités douces, nous avançons ensemble avec le développement des pistes cyclables, créées en grande partie pour le loisir. Il faudrait maintenant « passer le turbo » pour développer l'usage du vélo domicile-travail, ce qui permettrait vraiment de réduire l'usage de la voiture. Cela ne concerne pas que le Département, toutes les collectivités sont également concernées, et c'est presque une question sociétale. Elle est quoi qu'il en soit capitale et nous avons notre rôle à jouer. Par ailleurs, la promotion de notre territoire par le tourisme amène, nous l'avons vu dans les rapports des années précédentes et encore l'année dernière, un développement des moyens de déplacement extrêmement polluants comme l'avion. Cela finira par être incompatible avec une politique verte. Là aussi, il faudra engager une réflexion sur cette contradiction.

Pour conclure sur l'analyse du compte administratif, voici quel est notre regard, nuancé et sincère. Notre Département a la chance d'avoir des DMTO élevés, même s'ils ont baissé cette année. Nous souhaitons avec ces DMTO plus de moyens pour les plus fragiles, en espérant que nous pourrons conserver ces DMTO puisque vous avez évoqué un risque à ce sujet. Vous menez une politique d'aide aux communes, aux territoires et aux associations qui est celle de la solidarité et de l'accompagnement. C'est évidemment une politique extrêmement positive que nous apprécions et qui est favorisée par ces mêmes recettes. Je ne sais pas si nous pourrions faire autant avec moins de DMTO. Vous les mettez à disposition des communes et du territoire, et je pense que c'est aussi une des raisons profondes pour lesquelles nous défendons autant le Département et sommes attachés à cet échelon.

Le Département a lancé de nombreux plans au fil des années : plan Vélo, plan Gérontologique, plan Collège, plan Solarisation, etc. Vous avez créé de nombreux organismes nouveaux : la maison de l'IA, la SEM GREEN Energy, l'Observatoire de l'Eau, etc. Tout cela est extrêmement positif et nous nous y sommes associés souvent. Mais la question que nous nous posons est celle de la vision à long terme pour notre Département. Avec M. PANCIATICI, nous sommes des élus extrêmement engagés pour notre territoire et pour soutenir toutes les actions au bénéfice des populations de notre territoire. Nous sommes constructifs, et nous ne jouons pas ici un jeu politicien. Nous souhaiterions simplement être associés plus en amont à la vision de ce territoire qui est le nôtre. C'est le message que nous vous adressons. Nous allons tout de même nous abstenir puisque nous nous étions abstenus sur le budget, mais nous tenions à apporter ces nuances sur votre gestion. Je vous remercie.

M. le Président. - Je vous remercie. Je pense que votre constat ne s'inscrit pas en effet dans une politique politicienne, et je vous en remercie. Nous faisons tous de la politique au sens noble du terme, ou en tous cas je le souhaite. Cela s'inscrit dans une politique pragmatique qui essaie de toujours améliorer le service public et ce que nous faisons pour les Maralpins. Dans cet esprit, vous faites le constat malgré tout – bien que vous ne votiez pas ce compte administratif, ce que je regrette bien évidemment – que les choses sont plutôt cohérentes dans la construction de notre compte administratif. J'ai pu noter quelques remarques au fil de l'eau. Sur les investissements, vous indiquez que l'investissement pour le social est trop faible avec 12 M€. Mais nous portons sur ce volet de très nombreux investissements sur les établissements sociaux et médicosociaux (MECS, EHPAD, Maisons du handicap, etc.) qui sont

essentiellement les porteurs de ces actions sur le social et qui investissent. C'est avec l'argent que nous leur donnons qu'ils parviennent à financer leurs projets. Les 12 M€ sont investis par le Département sur les installations départementales, mais il faudrait donc aussi prendre en compte les autres sources d'investissement.

Concernant la « baisse drastique » du RSA, c'est toujours un sujet entre nous. Nous avons là un point de vigilance, vous comme nous, et vous n'êtes pas d'accord avec notre politique, qui est une politique d'application stricte du règlement et de la loi. Certes, nous avons bénéficié de la mesure de 2014 qui a permis d'augmenter les DMTO, mais cette augmentation a nourri la non-compensation des services de l'Etat. Aujourd'hui, l'Etat ne compense toujours pas la dépense du RSA. A l'époque, nous étions sur 132 M€ compensés à 90 M€. Aujourd'hui, le rapport est à peine meilleur, avec 115 M€ remboursés à 90 M€. Ce sont des chiffres qui montrent que nous n'avons pas pu véritablement profiter de l'augmentation des DMTO pour aller dans le sens que vous souhaitez. Il n'en reste pas moins vrai que par la vigilance de nos services, que je remercie, un certain nombre de dossiers sont refusés car n'étant pas loin administrativement de la fraude ou de la demande d'aide abusive. Je précise que les recours sont très peu nombreux sur ces sujets. C'est un débat que nous avons de toute façon à chaque fois et que nous aurons sans doute pour longtemps encore.

Sur le sujet du vélo domicile-travail, nous sommes parfaitement d'accord. La difficulté que nous rencontrons sur le plan Vélo réside dans le fait de trouver les bons chemins pour réaliser de véritables pistes cyclables, calibrées et respectueuses de la sécurité des cyclistes. Il n'est pas possible de le faire partout, et nous avançons progressivement en fonction des possibilités.

Vous regrettez aussi le financement insuffisant de la SEM GREEN Energy 06. On peut toujours faire mieux, mais je rappelle que le principe de cette SEM locale est d'obtenir des cofinancements avec le privé. Des investissements se font, par exemple sur Cannes avec le transport à hydrogène. Ce sont des sujets très intéressants sur lesquels la SEM GREEN Energy avance. Nous consacrons autant de moyens que nous le pouvons, mais il ne vous a pas échappé que nous sommes dans un contexte de baisse des DMTO. Vous avez parlé de vigilance, et nous sommes d'accord : nous resterons vigilants sur ces sujets pour essayer d'équilibrer nos efforts.

Sur les fermes départementales, vous dites qu'elles ne sont pas assez nombreuses.

Mme GOURDON. - Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit qu'il était déjà bien d'en avoir trois et qu'il fallait continuer.

M. le Président. - Nous sommes donc entièrement d'accord. Merci en tous cas pour votre intervention et sa tonalité, ce qui permet d'être dans une construction positive. M. SEGURA.

M. SEGURA. - Merci M. le Président. Nous allons essayer aussi d'être dans cette position positive et constructive.

M. le Président, mes chers collègues, avant d'aborder notre ordre du jour, permettez-moi aussi de rejoindre, au nom du groupe Notre département d'abord, l'hommage à Jean-Claude GAUDIN, ancien maire de Marseille et Président de notre Région, avec son

dévouement et sa passion pour sa ville et sa région, sa personnalité charismatique et attachante ainsi que son humanisme et sa vie d'engagement en faveur de l'intérêt général qui resteront gravés dans nos mémoires. Vous l'avez rappelé, M. le Président, c'était aussi avec tristesse que nous avons appris le décès de notre ami, l'artiste Ben. Bien plus qu'un artiste, c'était un visionnaire dont l'œuvre a transcendé les frontières de l'art contemporain. Son héritage artistique et intellectuel continuera de vivre à travers ses créations, rappelant à chacun l'importance de la liberté d'expression et de la singularité de chaque individu. Ben a rejoint son épouse Annie. Qu'ils reposent en paix.

Mes chers collègues, concernant l'ordre du jour, la France, comme beaucoup d'autres nations, traverse une période de turbulences marquée par des défis multiples et interconnectés. Vous l'avez rappelé, M. le Président, avec des variantes qui pourraient nous différencier. Permettez-moi de revenir sur les éléments qui façonnent notre présent et conditionneront naturellement notre avenir.

Sur le plan économique, nous faisons toujours face à une inflation persistante qui affecte le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Sur le plan social, la pauvreté, nous en avons parlé, reste un défi majeur, avec un nombre croissant de personnes dépendantes de l'aide alimentaire et des services sociaux. Derrière les chiffres se cachent des vies brisées, des personnes sans domicile, des parents qui se privent pour nourrir leurs enfants. Face à ces défis, notre responsabilité collective est immense. Il nous appartient de trouver des solutions innovantes et durables pour relever ces défis tout en restant fidèles à notre devise républicaine : la liberté, l'égalité et la fraternité. Ces valeurs sont au cœur des missions du Département – et je sais M. le Président qu'elles sont chères à votre regard – chef de file de l'action sociale et des solidarités.

L'examen du compte administratif 2023, qui est le bilan de l'exercice précédent, est essentiel pour comprendre les décisions budgétaires prises, évaluer leurs impacts, vérifier si nous répondons à ces défis et surtout, construire afin d'ajuster nos actions. Au nom du groupe Notre département d'abord, je tiens à remercier les agents et les services qui ont participé à l'élaboration de ces documents budgétaires ainsi que l'ensemble de nos agents qui servent notre institution avec professionnalisme et dévouement. Merci également à vous, M. le Président, d'avoir éclairé le débat avec des précisions complémentaires.

Bien que ce compte administratif présente un certain nombre d'accomplissements, la gravité du contexte actuel nous impose de porter un regard critique et lucide sur les décisions prises et leurs conséquences. En comparant le compte administratif 2023 avec le budget primitif 2023, plusieurs points d'inquiétude et de vigilance émergent concernant la non-exécution de certaines dépenses prévues. En effet, après l'adoption du budget primitif avec des crédits très ambitieux, nous constatons que nous n'avons pas réussi, pour des raisons que vous maîtrisez, à engager tous les budgets qui avaient été votés.

Sur les 412 M€ d'investissements prévus au budget 2023, 386 M€ ont été exécutés, soit moins 26 %. Les sous-exécutions affectent de nombreux domaines d'action. L'entretien de nos infrastructures, vous l'avez rappelé, a été touché. Sur plus de 80 M€ d'investissements prévus, seulement 68 M€ ont été réalisés. L'aménagement du territoire a également souffert : sur

109 M€ d'investissements prévus, 98 M€ ont été réalisés. La politique logement, nous en parlions, a souffert avec 4,7 M€ exécutés sur les 6,2 M€ prévus. Les actions éducatives, sportives et culturelles, essentielles pour le développement de nos jeunes et l'épanouissement de nos seniors, n'ont pas non plus été épargnées : les investissements prévus à 50 M€ n'ont été réalisés qu'à hauteur de 33 M€, soit une sous-exécution de 17 M€. Plus particulièrement, nous notons 2 M€ de moins pour la politique culturelle, 4 M€ de moins pour la politique jeunesse et sport, et quand même 13 M€ de moins pour la politique éducation.

Concernant nos recettes, la baisse des transactions immobilières, vous l'avez rappelé, impacte significativement nos dépenses et nos finances départementales. En 2023, le niveau d'encaissement des droits de mutation a diminué de 20 % par rapport à 2022. Selon les spécialistes, l'année 2024 ne devrait pas apporter d'amélioration, et le risque de voir se poursuivre la baisse des droits de mutation dans les mois à venir semble probable, même si nous disposons actuellement de plus de 50 M€ dans nos fonds de réserve. J'espère que cette somme sera suffisante, M. le Président, pour faire face à la situation sans nécessiter de nouvelles coupes budgétaires dans les politiques sociales et de solidarité.

Il est également intéressant de comparer le compte administratif 2023 avec les comptes administratifs des années précédentes pour comprendre les grandes tendances et les changements budgétaires. Cette comparaison montre des choix budgétaires qui affaiblissent la solidarité et l'action sociale départementale. Pour comprendre cette réalité, ce ne sont pas les chiffres absolus qu'il faut regarder, mais les évolutions des taux et des pourcentages. On constate ainsi des désengagements dans plusieurs domaines. Il y a un désengagement sur la politique sociale et de solidarité. La part des crédits alloués à l'action sociale, on vient de le dire, dans le budget global a diminué, passant de 41 % à 36 %. Il y a un désengagement sur la politique en faveur de la jeunesse. Les sommes allouées à la politique d'éducation sont en baisse de près de 29 %, passant de 81 M€ à 57 M€ en 2023. Je ne reviendrai pas sur le démantèlement programmé du Foyer de l'enfance, et je ne veux pas ici évoquer l'audit mené par le Cabinet KPMG au mois de février 2024, à la demande du Conseil départemental. Nous le dénoncions depuis 2022.

Il y a un désengagement sur la politique en faveur des personnes âgées et en perte d'autonomie. La part des crédits alloués aux personnes âgées dans le budget de l'action sociale a diminué, passant de 34 % à 28 %. La prise en charge de la dépendance dans les EHPAD reste insuffisante avec une valeur du point GIR de 6,9 €, en-dessous de la moyenne nationale de 7,5 €. Cela représente 8 % de moins, ce qui est une lourde charge pour les familles, et vous le savez. 87 Conseils départementaux ont fixé une valeur du point GIR supérieure à la nôtre. En revanche, nous constatons un engagement très fort, M. le Président, sur la communication. Les frais d'information, de communication, de publicité et de réception passent de 750 000 € en 2016 à plus de 2,7 M€ en 2023, soit une augmentation de 260 %.

Conclusion : bien que le compte administratif 2023 présente des aspects positifs, il faut relever que la non-exécution de certaines dépenses prévues en investissements peut être alarmante. Cela signifie que des projets importants pour le développement et la modernisation de notre département sont retardés, voire annulés. Sur le long terme, les secteurs les plus vulnérables et

essentiels, tels que l'action sociale, le logement, la jeunesse, l'éducation, subissent des réductions budgétaires significatives. La diminution des crédits alloués à l'action sociale est un choix contestable, sachant que c'est notre compétence principale. Dans un contexte où la pauvreté et les inégalités augmentent, il est de notre devoir de renforcer, et non de réduire, le soutien aux personnes les plus vulnérables.

Pour conclure, voter le compte administratif, c'est répondre à une question : sommes-nous satisfaits du bilan budgétaire 2023 ? Nous ne rejetons pas l'action de 2023, mais nous avons des motifs d'insatisfaction et nos observations constructives montrent qu'il faut relever davantage certains défis. Nous nous sommes abstenus sur le budget 2023, et en cohérence, nous abstiendrons sur le compte administratif 2023.

Et pour finir sur une note positive, comme vous l'avez rappelé M. le Président, c'est avec une immense fierté que le Département des Alpes-Maritimes s'apprête à accueillir la Flamme olympique. C'est évidemment symbolique, porteur de valeurs universelles telles que l'amitié, l'excellence et le respect, ce qui résonne particulièrement dans notre territoire riche en histoire. Je vous remercie.

M. le Président. - Merci M. SEGURA pour la tonalité de votre propos. Je comprends que vous étant abstenus sur le budget primitif, vous vous abstiendrez également sur le compte administratif. Vous évoquez des désengagements avec des baisses par secteur de 26 %, mais je pense qu'il y a des transferts de chapitres et de thématiques qu'il faut pouvoir compenser. Dans une vue globale, comme viennent de le vérifier les services, nous avons, sur le plan de la politique d'investissements, 92 % des crédits programmés au budget primitif qui ont été consommés. La consommation globale est donc de 92 %. Il se peut que certains secteurs soient sous-consommés. Nous allons le vérifier et je vous répondrai dans le détail à votre intervention, mais parallèlement il y a forcément des surconsommations ailleurs. Nous allons regarder cela et affiner notre réponse.

Concernant le désengagement sur le social, il n'y est pas. Il n'est que sur une opération de restructuration. Nous avions un point de vigilance avec le FEAM, et je vous avais promis une réunion d'une Commission spéciale sur ce sujet avec toute la transparence qui sied à ce sujet particulièrement important. Nous avons tenu cette réunion, et une autre réunion peut de nouveau être organisée si vous en ressentez le besoin. Pour moi, le FEAM est aujourd'hui sous la responsabilité de Mme LELLOUCHE qui le réorganise et reprend ce pour quoi ce foyer a été créé, tant sur le plan de l'âge des enfants accueillis que sur la durée de cet accueil. Nous n'étions plus de ce point de vue dans une situation normale, avec des enfants bien trop âgés ou qui restaient bien trop longtemps. Il n'est pas question de supprimer le FEAM, et il est maintenu, mais je rappelle que le FEAM représente 8 % de l'aide sociale à l'enfance. Il y a donc certes le FEAM, mais aussi le reste.

Sur le point GIR, il y a certes une faiblesse, mais nous nous en sommes expliqués dans le détail, avec notamment la sectorisation des EHPAD, puisque les EHPAD privés sont beaucoup plus nombreux que les EHPAD publics dans les Alpes-Maritimes. Il y a mille raisons que je ne vais pas redévelopper ici. Depuis 2018, c'est-à-dire depuis que je suis à la présidence du

Département, vous noterez que le point GIR a augmenté de 25 % en 6 ans. Nous ne nous désengageons donc pas sur le social, bien au contraire. Le social reste un point essentiel en ces temps de difficultés pour les familles. Plus que jamais, il faut que nous soyons mobilisés sur ces sujets. Nous le serons, et nous resterons vigilants.

Voilà ce que je peux vous répondre M. SEGURA en vous remerciant de la tonalité de vos propos. Faire de la politique, ce n'est pas faire la guerre. Faire de la politique, c'est donner le meilleur de soi-même pour qu'il y ait un service rendu aux contribuables et aux citoyens, en en augmentant toujours la qualité. J'espère que nos débats tirent ce service rendu vers le haut, et c'est le sentiment que j'ai. Je vous en remercie.

Je vous propose à présent d'aborder notre ordre du jour.

1. COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC – EXERCICE 2023

Me BECK. - Nous commençons avec le compte de gestion du comptable public. En dépenses, nous avons un montant d'1,7 milliard d'euros, et en recettes un montant d'1,9 milliard d'euros. Suivent ensuite les comptes pour les budgets annexes, avec un déficit de 4 569 € pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, un excédent de 1,1 M€ pour le budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, un excédent de 416 853 € pour le budget annexe du parking Silo, et un déficit de 150 650 € pour le cinéma Jean-Paul Belmondo.

Le rapport n°1, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

M. le Président. - Je vous remercie. Je demande au premier vice-président de monter à la tribune pour présider la séance et prendre la suite pour les rapports suivants du compte administratif, c'est-à-dire les rapports 2, 3 et 4.

M. GINESY quitte la salle des délibérations à 11 heures et cède la présidence à Me BECK.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION DU RESULTAT

Me BECK. - Le compte administratif a été largement évoqué par le Président dans son discours liminaire. Il s'agit d'un contexte particulier, après une année 2023 qui a été difficile, avec une forte inflation qui a touché notre pays et une hausse des prix estimée à 4,9 % en 2023. Cela a entraîné une forte hausse des taux d'intérêts, ce qui n'a pas facilité les transactions immobilières dont nous dépendons fortement, puisque c'est la recette la plus importante du Département. Entre 2022 et 2023, la baisse des DMTO a été de 140 M€. Il faut ajouter à cela la hausse des charges de fonctionnement liée aux mesures de revalorisation imposées par l'Etat : la hausse du point d'indice, le SEGUR de la Santé, la revalorisation tarifaire du secteur social, etc. Ce fut donc une année particulièrement difficile pour toutes les collectivités. Le Département a dû y faire face.

En dépit de ces différents facteurs défavorables, nous avons su faire preuve d'une grande capacité de résilience et d'adaptation aux crises. Malgré des recettes de fonctionnement en baisse et des charges sociales et salariales en hausse, l'exercice 2023 se solde par une forte

capacité d'investissement et la préservation de nos marges de manœuvre. Les ratios financiers demeurent ainsi satisfaisants, avec une épargne brute de 231,8 M€ contre 255 M€ en 2022, et une épargne nette de 151,5 M€ contre 178,4 M€ en 2022. L'emprunt a été limité à 60 M€ en 2023 pour un remboursement de capital de la dette de 80,3 M€. Un remboursement anticipé d'emprunt a été effectué à hauteur de 12,5 M€. Le désendettement s'élève ainsi à 32,8 M€ en 2023. Il avait représenté près de 124 M€ entre 2015 et 2019, avant de remonter pour faire face aux travaux de reconstruction des vallées suite à la tempête Alex. Le Département a donc renoué avec sa stratégie de désendettement en 2022 et 2023, avec une diminution d'encours de la dette de 48 M€ en deux ans.

Le Département dispose ainsi d'une forte capacité de désendettement puisqu'il lui faudrait seulement trois ans et demi, ce qui est assez remarquable au regard de ce qui peut se faire dans d'autres collectivités, pour se désendetter entièrement s'il consacrait la totalité de son épargne brute au remboursement de la dette. C'est une situation financière saine qui permet au Département de réaliser plus de 293 M€ de dépenses d'investissement hors dette : 58,1 M€ pour les travaux de reconstruction des vallées ; 97,9 M€ au titre de l'aménagement et du développement du territoire dont plus de 52 M€ de soutien aux communes et structures intercommunales dans le cadre de notre politique de solidarité territoriale ; 68,6 M€ pour les infrastructures routières ; 33,5 M€ pour l'éducation, la culture et le sport dont 25,6 M€ en faveur des collèges ; 22,8 M€ pour le fonctionnement de l'administration hors dette ; et enfin 12,5 M€ au titre de l'action sociale.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1,2 milliard d'euros : 604,2 M€ pour l'action sociale, soit une hausse de plus de 21 M€ par rapport à 2022 ; 133,5 M€ pour l'aménagement et le développement des territoires ; 61,8 M€ pour les actions éducatives, culturelles et sportives ; 10,1 M€ pour les infrastructures routières ; 60,8 M€ pour la dotation à la Métropole ; 300 000 € pour la mission Reconstruction ; et enfin 411,3 M€ pour le fonctionnement de l'administration dont 130,8 M€ pour la contribution au fonds de péréquation des droits de mutation, en hausse de 18,2 M€ par rapport à 2022, et 204 M€ au titre des ressources humaines.

Le résultat de clôture correspond à un excédent cumulé de fonctionnement de 24,4 M€ qui sera porté sur le compte 002.

Le rapport n°2, mis aux voix, est approuvé (abstention du groupe Notre département d'abord et du groupe Environnement et Solidarités).

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DES BUDGETS ANNEXES

Me BECK. - Je vous propose de présenter dans un même temps le compte administratif des budgets annexes et l'affectation des résultats.
Nous commençons par le budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental avec, en section d'investissement, un résultat de clôture 2023 qui s'établit en déficit à un montant de 11 289,18 €. Ce résultat est affecté en dépenses d'investissement au compte 001.
En section de fonctionnement, le résultat de clôture 2023 s'établit en excédent pour un montant de 6 720,09 €. Il est affecté à la couverture du déficit d'investissement au compte 1068.

Le résultat cumulé du Laboratoire vétérinaire pour 2023 présente, après reprise des résultats antérieurs, un solde cumulé déficitaire de 4 569 €.
Par ailleurs, le nouveau taux de déduction de la TVA applicable en 2024 s'établit à 44,10 %.
En 2023, le laboratoire a réalisé près de 100 000 analyses, participant ainsi à la surveillance et à la maîtrise de la santé publique, aussi bien pour les hommes que pour les animaux.

Concernant le budget annexe du Cinéma Jean-Paul Belmondo, il présente, en section d'investissement, un résultat de clôture 2023 avec un excédent de 39 686,10 €, affecté en recettes d'investissement au compte 001.
En section de fonctionnement, le résultat de clôture 2023 présente un déficit de 190 336,72 €, affecté en dépenses de fonctionnement au compte 002.
Le résultat cumulé 2023 du Cinéma Jean-Paul Belmondo présente un solde cumulé, après reprise des résultats antérieurs, déficitaire global de 150 650,62 €. C'est une situation qui fait suite à la crise sanitaire. Le cinéma a connu une reprise d'activité, sans toutefois atteindre le niveau qui était le sien en 2019.
En 2023, 57 140 spectateurs ont été accueillis pour plus de 540 films programmés et 164 débats organisés.

Le budget annexe de la Régie des ports de Villefranche-sur-Mer présente, en section d'investissement, un résultat de clôture 2023 avec un déficit de 100 840,43 €, affecté en dépenses d'investissement au compte 001.
En section de fonctionnement, le résultat de clôture 2023 s'établit en excédent pour un montant de plus de 1,2 M€, affecté à la couverture du déficit d'investissement que j'ai évoqué en recettes d'investissement au compte 1068, le solde étant affecté en recettes de fonctionnement.
Ce budget présente, après reprise des résultats antérieurs, un résultat cumulé excédentaire global de plus d'1,1 M€.
Ce sont deux ports départementaux dont nous sommes très fiers. Le Département assure la gestion directe de ces ports depuis le 1er janvier 2018, après en avoir exercé simplement la tutelle jusqu'en 2017, sous forme d'une régie.
Les dépenses d'investissement réalisées en 2023 concernent principalement : les travaux de rénovation du bassin de radoub ; l'inventaire faunistique des ports de la Darse et de la Santé ; l'acquisition de nouveaux bers hydrauliques pour la manutention des navires ; le démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des voûtes et du jardin Beaudouin, plus connu sous le nom de Caserne Dubois.

Enfin, le budget annexe du Parking Silo présente, en section d'investissement, un résultat de clôture excédentaire à hauteur de 23 388,41 €, affecté en recettes d'investissement au compte 001.
En section de fonctionnement, le résultat de clôture s'établit à un excédent de 393 464,89 €, affecté en recettes de fonctionnement au compte 002.
Le budget annexe 2023 du parking Silo présente un solde cumulé, après reprise des résultats antérieurs, excédentaire global de 416 853,30 €.

Le compte administratif 2023 du budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le compte administratif 2023 du budget annexe du Cinéma Jean-Paul Belmondo, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le compte administratif 2023 du budget annexe de la Régie des ports de Villefranche-sur-Mer, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le compte administratif 2023 du budget annexe du Parking Silo, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DES BUDGETS ANNEXES - AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation du résultat du budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

L'affectation du résultat du budget annexe du Cinéma Jean-Paul Belmondo, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

L'affectation du résultat du budget annexe de la Régie des ports de Villefranche-sur-Mer, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

L'affectation du résultat du budget annexe du Parking Silo, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

M. GINESY rejoint la salle des délibérations et reprend la présidence de la séance à 11 heures 15.

5. REVISIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)

Me BECK. - Il s'agit d'un rapport dont nous avons l'habitude dans cette assemblée : ce sont les propositions de révisions des autorisations de programme et des autorisations d'engagement. Le tableau vous a été communiqué, et il vous est proposé d'approuver ces opérations.

Le rapport n°5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

6. AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Me BECK.- Le présent rapport a pour objet : l'annulation de créances éteintes sur le budget principal, concernant des personnes en rétablissement personnel ; des virements de crédits entre chapitres, sans modification des équilibres généraux par section, votés au budget 2024 ; la

participation du Département au projet Coordination et communication du projet PITER PAYSAGE+ ; la signature d'une convention avec la Chambre de commerce et d'industrie de Nice Côte d'Azur, afin de lui permettre de poursuivre les recouvrements des prêts accordés dans le cadre des avances remboursables du fonds Covid 06, sachant que la convention qui était en vigueur est arrivée à échéance le 25 mars 2024 ; la signature d'une convention avec la Région, relative au financement exceptionnel du transport scolaire entre la commune de Drap et le collège de l'Escarène, avant que le collège de Drap ne soit construit.

Le rapport n°6, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

7. PACTE DES SOLIDARITES

M. CHAIX. - Ce rapport propose la signature d'un contrat local des solidarités pour la période 2024 - 2027 qui poursuit l'action menée dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, reconduite en 2022 jusqu'à fin 2023. Cette convention s'est avérée être un levier de financement essentiel en matière d'insertion professionnelle des publics fragiles et de levée des freins à leur accès ou au retour à l'emploi. Le rapport en détaille les axes et les financements.

M. le Président. - Je vous remercie.
Mme GOURDON.

Mme GOURDON. - Je vous remercie. Je n'ai pas pu me connecter lors de la commission, et j'ai simplement deux commentaires. J'aime beaucoup l'expression « pacte des solidarités » qui figure en tête du rapport.
Si j'ai bien compris, il s'agit d'une coordination des acteurs du territoire, y compris l'Etat, qui s'occupent notamment de la lutte contre la pauvreté. C'est aussi un levier de financement. Ce contrat va donc regrouper l'ensemble des financements et nous permettre d'aller encore plus loin dans ce domaine. C'est une action très positive.
Je voudrais évoquer un paragraphe en particulier concernant l'axe 3, qui s'intitule « Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits ». Nous sommes déjà dans une politique d'accès aux droits automatique. Si je ne me trompe pas, toute personne qui pense relever d'un droit fait sa demande, et la légitimité de cette demande est ensuite étudiée après coup. Dans ce qui est proposé, il s'agirait d'une gouvernance plus globalisée entre les acteurs, avec de ce fait, un système de contrôle plus important, n'est-ce pas ? Il est notamment question de « créer une gouvernance de l'accès aux droits pour garantir une coordination effective des acteurs » ? C'est une simple précision que je demande, et nous sommes évidemment d'accord avec ce pacte des solidarités pour lutter contre la grande pauvreté.

M. le Président. - Les services m'expliquent qu'il s'agit d'une action nouvelle, avec un coordinateur recruté pour l'ensemble du pacte.

Mme GOURDON. - D'accord. Et vous me confirmez bien que nous avons déjà mis en place, comme partout sur le territoire je pense, l'accès automatique aux droits ?

M. le Président. - Tout à fait.

Mme GOURDON. - Très bien. Quoi qu'il en soit, nous sommes favorables à ce pacte des solidarités.

M. le Président. - Je vous remercie pour votre approbation de ce pacte des solidarités qui comporte en effet énormément d'actions.

Le rapport n°7, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

8. APPEL A PROJETS POUR LA CREATION DE PLACES D'ACCUEIL EN HEBERGEMENT DIFFUS DESTINEES AUX MINEURS CONFIES - CREATION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ACCES A L'AUTONOMIE DES JEUNES MAJEURS

M. VEROLA. - Ce rapport a deux parties, dont tout d'abord l'appel à projets pour la création de 215 places d'accueil au sein de logements diffus, pour des mineurs âgés de 15 à 18 ans, avec non seulement la création de logements, mais aussi l'accompagnement vers l'autonomie, qui est le but principal. Une question a été posée en commission sur l'âge de 15 ans, mais il s'agit plus exactement de 15 ans révolus. Nous avons déjà beaucoup de logements diffus, c'est très encadré et nous n'avons pas de problèmes majeurs dans ce domaine.
La deuxième partie du rapport concerne la création de la Commission départementale d'accès à l'autonomie de jeunes majeurs. C'est issu de la loi Taquet. Selon moi, c'est une commission Théodule puisque, si nous devions réunir toutes les personnes prévues par la loi pour participer à cette commission, elles ne tiendraient pas dans cet hémicycle… C'est néanmoins la loi, nous l'appliquons, et tout est précisé concernant les personnes qui doivent y participer.

M. le Président. - Je vous remercie. L'important est qu'il n'y ait pas de quorum rendant impossible la tenue de la commission.
M. PANCIATICI.

M. PANCIATICI. - Concernant les deux rapports sur la politique Enfance, comme vous le savez, depuis mon élection en 2021, je me suis fortement investi dans cette politique. C'est un sujet qui m'a immédiatement intéressé et auquel je me suis senti rattaché. Nous avions tous fait le constat que la politique Enfance, aujourd'hui, avec notamment l'augmentation de la précarité et les impacts liés au Covid, était une politique difficile à gérer. Elle est de plus en plus surchargée par différentes problématiques nationales ou internationales. Nous avons également tous souvenir que Mme GOURDON et moi, nous étions opposés à la politique Enfance que vous meniez dans le département. Grâce à une démarche de construction et de dialogue avec l'ensemble des acteurs, c'est-à-dire avec vous-même M. le Président, avec les services, avec M. VEROLA, avec Mme LELLOUCHE, etc., notre position a évolué, de même que la vôtre, ce qui nous a permis d'aller vers le mieux. Ces deux rapports le montrent, même si je reste pour

ce premier rapport toujours un peu inquiet quant à l'âge de 15 ans et même s'il s'agit de 15 ans révolus. C'est moi qui avais fait cette remarque en commission.
Nos positions ont, quoi qu'il en soit, évolué, ce qui est bénéfique, avec notamment de plus en plus de places au sein de l'Aide sociale à l'enfance. Les conflits au sein du Foyer de l'enfance se sont également apaisés, et nous observons de la part de tous les acteurs une recherche de solutions grâce à ce dialogue constructif. Nous voterons donc favorablement ce rapport, et le suivant, qui est issu d'un dialogue que nous avions eu lors de la dernière assemblée départementale et qui reprend les points que nous avions abordés ensemble.
C'est une avancée positive, et je vous remercie de cette implication dans le domaine de l'enfance.

M. le Président. - Je vous remercie pour ce commentaire qui marque une évolution des positions et surtout une construction que nous faisons ensemble au bénéfice de l'enfance. Je précise que, sur ces places ainsi créées, certaines apparaissent et d'autres disparaissent, mais que, dans le concept d'accueil en hébergements diffus, il ne s'agit pas de positionner les enfants dans des appartements pour ensuite les laisser se débrouiller seuls, sans surveillance ni accompagnement. Cet accompagnement est systématiquement assuré pour ces jeunes.
Sur l'âge de 15 ans, j'ai compris que vous n'étiez pas totalement rassuré.
Je vous remercie aussi de noter qu'il y a de plus en plus de places au sein de l'Aide sociale à l'enfance.
Nous avançons et nous construisons petit à petit.

Le rapport n°8, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

9. PLAN D'ACTIONS "FAMILLES D'ACCUEIL MARALPINES" POUR LA PROMOTION ET L'ATTRACTIVITE DU METIER D'ASSISTANT FAMILIAL

M. VEROLA. - Ce rapport vise à promouvoir les familles d'accueil. L'âge aidant, nous avons perdu beaucoup de familles d'accueil, et nous lançons un plan pour valoriser cette profession et renforcer le sentiment d'appartenance au Département par l'octroi d'un ordinateur et d'un téléphone pour ces familles, par des aides au logement pour les personnes qui souhaiteraient louer un logement plus grand, avec une aide au déménagement et une prise en charge du complément de loyer, et enfin par un grand plan de communication, afin de favoriser les vocations. C'est là un point intéressant, puisqu'il faudrait que chaque conseiller départemental promeuve cette profession dans son canton. Nous en avons vraiment besoin. Les enfants sont souvent mieux en famille d'accueil qu'en foyer. Ces actions visent donc à relancer cette profession. Nous avons perdu 68 assistants familiaux et nous avons besoin de regagner des forces pour les enfants.

M. le Président. - Je vous remercie M. VEROLA. Je sais à quel point vous êtes vigilants sur ces sujets. Tous les conseillers départementaux et conseillères départementales ont entendu votre appel à valoriser sur le terrain ce travail des assistants familiaux. C'est une belle responsabilité, et ce rapport va proposer une amélioration des conditions pour celles et ceux qui souhaitent s'y engager.

Mme GUIT NICOL.

Mme GUIT NICOL. - Je suis ravie d'apprendre par M. VEROLA qu'il existe cette aide au paiement du loyer pour le passage d'un petit logement à un logement plus grand. Dans nos communes, un appartement de quatre pièces, pour une personne qui voudrait faire famille d'accueil, représente un coût de 1 500 €. C'est donc souvent un frein pour les personnes qui souhaitent se lancer dans cette belle aventure. Sur ma commune, j'ai de nombreuses familles d'accueil, et j'en profite pour les féliciter pour leur travail et leur dévouement au quotidien. Je connais notamment une personne seule qui a fait le choix d'être famille d'accueil et qui emmène trois enfants en vacances l'été. Nous savons tous combien il est compliqué d'aller en vacances en Corse en raison du prix des transports et des hébergements. Elle fait cet effort, et j'en profite pour féliciter toutes les familles d'accueil que j'ai sur ma commune. Cette aide pour le paiement des loyers de logements plus grands sera une bonne nouvelle pour elles, puisqu'encore une fois c'est certainement, et sûrement, un frein à cette mission.

M. le Président. - Merci beaucoup pour cette observation.

Le rapport n°9, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

10. SERVICE PUBLIC DEPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE - ANTENNE MDA DE CANNES - TRANSITION ENERGETIQUE DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

Mme SERGI.- Ce rapport a pour objet d'approuver : la signature de la convention relative à la préfiguration du Service public départemental de l'autonomie (SPDA) et à la contribution de la CNSA à son financement ; la convention de partenariat avec le Groupement d'intérêt public Maison départementale des personnes handicapées (GIP MDPH) et le CCAS de Cannes, relative au fonctionnement et au financement de l'antenne de la Maison départementale de l'autonomie de Cannes ; la convention de partenariat, dans le cadre de la mise en œuvre du programme ACTEE (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) visant à cofinancer un poste d'économe de flux ou conseiller en transition énergétique et écologique en santé.
Je vous propose donc d'approuver les termes de ces conventions, d'autoriser le président du Conseil départemental à les signer, et de donner délégation à la commission permanente pour leur mise en œuvre.

M. le Président. - Je vous remercie.
Mme GOURDON.

Mme GOURDON. - Nous pouvons noter une grande évolution en quelques années, depuis la MDPH, pour l'ensemble de ses services, avec la création d'antennes et la préfiguration du Service public départemental de l'autonomie. Ce sont des évolutions importantes qui sont en cours. Nous trouvons qu'il est évidemment très positif d'être encore plus près des territoires et plus présents via les antennes qui évitent aux personnes de se déplacer sur Nice et au siège de

la MDPH. Il faut juste que nous veillions à ce que l'égalité des habitants soit bien maintenue. Une antenne de Cannes va être créée par exemple. Si nous créons une autre antenne à Tende ou Séranon… la question est de savoir si nous aurons les mêmes services. Je souligne simplement qu'il faudra veiller à l'égalité des territoires de ce point de vue. Le principe est quoi qu'il en soit bon, puisqu'il évite aux personnes d'avoir à se déplacer et leur permet d'avoir un service près de chez elles, si c'est bien le cas.

M. le Président. - C'est bien le cas, en effet. Nous sommes sur une évolution que je vous remercie de souligner, en même temps que votre adhésion à ce rapport.
Je précise que M. LISNARD me fait savoir qu'en tant que Président du CCAS de Cannes, il ne participera pas au vote.

Le rapport n°10, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

11. CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COLLEGE DANS LA VALLEE DU PAILLON : PRINCIPE D'IMPLANTATION SUR LA COMMUNE DE DRAP

Mme ARINI. - M. le Président, dans votre discours introductif, vous avez évoqué l'implantation du collège de Drap. Par délibération prise le 1er octobre 2021, l'Assemblée départementale avait en effet adopté le plan Collège 2021-2028, prévoyant l'implantation d'un nouveau collège dans la vallée du Paillon. Par courrier du 23 février 2024, il a été demandé aux maires de la Basse Vallée du Paillon d'identifier un terrain susceptible d'accueillir ce nouveau collège. En retour, M. le Maire de Drap, Robert NARDELLI, a proposé des terrains appartenant à sa commune pour le projet de construction du nouveau collège se trouvant à proximité du lycée Goscinny et du stade.
Il vous est proposé d'approuver le principe de l'implantation d'un nouveau collège de 400 élèves sur une partie de ces terrains et d'autoriser M. le Président à étudier la faisabilité de la construction d'un nouvel établissement sur cette emprise.

M. le Président. - Je vous remercie. Je précise que nous sortons ici d'un moment de crise important sur ce secteur qui était surchargé, notamment pour le collège de Contes. Une solution temporaire a été trouvée avec le collège de l'Escarène, et surtout avec le maire de Drap, qui a mis un terrain à notre disposition. Ce n'était pas facile, nos services ont beaucoup travaillé et je veux les en remercier. Les conditions d'accès n'étaient pas évidentes, différentes contraintes se présentaient, problèmes d'urbanisme etc., mais tout cela a été résolu et, d'ici quatre ans, nous aurons un nouveau collège qui donnera satisfaction à tout ce secteur dont la croissance démographique est conséquente. Vous pouvez donc mesurer l'importance de la délibération qui vous est présentée aujourd'hui dans le cadre du plan Collège.

Le rapport n°11, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

12. POLITIQUE GREEN DEAL - CHAIRE PARTENARIALE "L'EAU DANS LES TERRITOIRES DES ALPES-MARITIMES"

M. VIAUD. - Le présent rapport a pour objet de vous proposer la signature de la convention qui précise les modalités de fonctionnement de la Chaire de l'eau qui réunira l'Université Côte d'Azur, la Fondation Université Côte d'Azur et les établissements publics de coopération inter-communale. Cela s'inscrit dans le prolongement de ce que vous avez souhaité, M. le Président, sur les sujets de l'eau, sur la gouvernance, sur le GREEN Deal, sur la croissance verte, avec de manière plus précise, trois lignes de force qui ont été portées pour travailler sur la ressource en eau et les milieux aquatiques, sur les usages de la ressource en eau et sur la gouvernance de l'eau.
En conclusion, je vous propose d'approuver les termes de cette convention avec la création de cette chaire partenariale, intitulée « L'eau dans les territoires des Alpes-Maritimes ».
Je vous propose de prendre acte de la participation du Département qui s'élèvera à 70 000 € par an, et d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom de notre Département, ladite convention d'une durée de cinq ans et dont le projet est joint en annexe.

M. le Président. - Je vous remercie.
Mme MONIER.

Mme MONIER. - M. le Président, chers collègues, avec ce rapport, nous abordons un sujet qui est crucial pour notre territoire et notre avenir collectif : la gestion de l'eau.
La Métropole Nice Côte d'Azur est depuis longtemps engagée dans la gestion durable de l'eau, notamment par le biais de la Régie Eau d'Azur. Depuis plus de dix ans, nous avons déployé de nombreuses actions pour préserver les ressources en eau de notre territoire, à travers notre régie de l'eau et de l'assainissement. Notre projet de territoire pour la gestion de l'eau, qui couvrira l'ensemble du bassin versant du Var et de ses affluents, témoigne de notre détermination à jouer un rôle de premier plan dans ce domaine. Nous partageons tous ici la conviction que la coordination de nos actions est essentielle pour préserver nos ressources en eau. C'est pourquoi nous saluons l'initiative de la Chaire sur l'eau, qui vise à promouvoir la réserve, l'innovation et la coopération. Cette chaire représente l'opportunité de réunir nos forces et nos expertises pour répondre aux défis hydriques auxquels nous faisons face. Nous tenons à souligner que nous sommes prêts à collaborer étroitement pour que cette initiative soit couronnée de succès.
Cependant, comme vous l'a oralement précisé le président de la Régie Eau d'Azur, la participation de la Métropole Nice Côte d'Azur nécessite une révision concertée de certaines clauses : en effet, la Métropole Nice Côte d'Azur, par ses compétences, sa dimension et son rôle central dans la gestion de l'eau, doit voir sa place et son implication justement représentées. Il est donc important que le schéma de gouvernance de ce projet reflète fidèlement la contribution de chaque partenaire.
Dans cette attente et dans les conditions actuelles, nous nous abstiendrons sur cette délibération.
Merci.

M. le Président. - Je vous remercie.

Je suis étonné de ce propos, tout comme du courrier du Président Christian ESTROSI, qui rappelle exactement ce que vous venez de dire.
En septembre 2023, nous étions membre fondateur et unique, dans le cadre de l'Observatoire de l'eau. C'est une idée qui m'est venue, et j'ai sollicité le président de l'Université Nice Côte d'Azur pour lui expliquer mon souhait qu'il y ait une chaire sur l'eau. C'était en septembre 2023. Nous en avons débattu au sein du SMIAGE. Le Président de la Régie d'Azur, Hervé PAUL, présent en séance, nous avait alors dit : « vous ne pouvez pas M. le Président être membre fondateur tout seul, avec le Département, d'une chaire sur l'eau, et il faut que nous y soyons associés ». J'avais répondu qu'il n'y avait pas de problème, et que la Métropole serait associée.
En octobre 2023, après en avoir discuté avec le président de la Régie Eau d'Azur, nous avons pris la décision de faire entrer les EPCI. Je saisis alors le président de la CAPL, le président de la CAPG, le président de la CASA, le président de la CARF et les présidents des EPCI concernés, pour leur proposer d'être membres fondateurs d'une chaire sur l'eau avec l'Université Nice Côte d'Azur. Tous me donnent alors leur accord. Le Vice-président en charge de l'eau à la Métropole me dit que nous allons travailler ensemble. Très bien. Nos services commencent donc à travailler.
Aujourd'hui, nous arrivons à un moment crucial où nous portons tous la délibération, c'est-à-dire l'Université et les EPCI, et je reçois ce courrier qui me dit que ça ne va pas. Nous travaillions pourtant depuis le mois d'octobre en concertation avec les services de la Métropole. Je ne comprends pas. J'ai appelé le président de l'Université, qui ne comprend pas non plus.
Je vous propose cette délibération. Si la Métropole décidait de ne pas délibérer sur le sujet, nous délibérerions de nouveau sans la Métropole, mais les services eux-mêmes de la Métropole avaient validé ce principe. Il y a un désaveu de six mois de travail qui ne peut pas se comprendre. Voilà la réponse que je peux vous faire.
Mme MIGLIORE.

Mme MIGLIORE. - Une petite précision dans votre présentation : je pense que le président de la Régie Eau d'Azur vous avait aussi fait part du schéma de gouvernance qui posait un souci au regard de la clé de répartition financière et au regard du rôle central. C'est cela me semble-t-il le sujet. Je ne suis pas sûre que les services de la Métropole vous l'aient validé officiellement ou oralement et que vous ayez eu un accord formel de la Métropole pour présenter ce rapport aujourd'hui et pour lancer la réunion du 13 juin.

M. le Président. - Mme MIGLIORE, six mois de travail, une validation du Vice-président en charge de l'eau…Mais effectivement, je n'ai pas d'écrit et personne n'a d'écrit.

Mme MIGLIORE. - Il vous a bien fait part de ses réticences concernant le problème de gouvernance ?

M. le Président. - Reprenez la genèse. On fait une chaire sur l'eau en partenariat : Université Nice Côte d'Azur, Métropole et Département. La Métropole demande à être membre fondateur. Je dis d'accord, allons-y tous ensemble. Un EPCI - une voix. Cela a été acté dès le début. Je ne vois donc pas de quoi on parle aujourd'hui. Et il y a eu six mois de débats. Je n'étais pas autour

de la table, je n'ai eu que le résultat du travail qui a été effectué. Je ne comprends pas. M. VIAUD.

M. VIAUD. - M. le Président, je voulais d'abord vous remercier d'avoir associé les EPCI. Un EPCI – une voix, cela me semble être quelque chose que nous avons acté dès le départ. Pour ma part, pour la CAPG que je représente, nous souhaitons la création de cette chaire. Nous vous remercions d'avoir ouvert ce débat, puisqu'à l'origine, les EPCI maralpins n'étaient pas dans cette réflexion. Vous l'avez souhaité, et je pense que c'est une bonne chose que nous puissions tous intégrer cette démarche, qui est d'un intérêt supérieur et dans la vision d'anticipation que nous devons avoir sur les sujets sur l'eau. Je ne comprends pas la question du rôle central, ni si la demande est d'avoir plus de voix mais, dans le principe posé dès la fondation, avoir un EPCI - une voix me semblait s'entendre et rassembler tout le monde.

M. le Président. - Ce principe met tout le monde à contribution financière à l'équité.

M. VIAUD. - Oui. Merci en tous cas de nous avoir proposé cela. C'est important et nous y siégerons avec enthousiasme.

M. le Président. - Je vous remercie pour votre intervention.
M. PANCIATICI.

M. PANCIATICI. - Nous allons conclure sur une note plus positive. Personnellement, je travaille très bien avec M. VIAUD sur l'eau. Nous avons l'occasion de nous réunir, notamment concernant le site de la Paoute et la REUT, et nous sommes force de proposition sur notre canton. Je le serai aussi dans l'hémicycle.
Dans le cadre de la commission GREEN Deal, nous avons eu des débats très intéressants qui m'ont amené à plusieurs réflexions. Je souhaitais en l'occurrence proposer d'agrandir le périmètre de la chaire, puisque l'eau ne se limite pas aux frontières de notre département, en intégrant le Var, les Alpes-de-Haute Provence et l'Italie, pour que l'Université Nice Côte d'Azur rayonne aussi au-delà de notre département. Nous pourrions leur proposer une place - une voix pour prendre ainsi en considération l'ensemble des bassins versants, qui ne se limitent pas aux frontières de notre département. Cette chaire est dans tous les cas très favorable, puisqu'elle développe la vision universitaire au-delà de la vision politique. Il est donc très important de la développer, sans opposer le monde scientifique et le monde politique. Dans le monde d'aujourd'hui, nous constatons que c'est un problème, et il faudra bien avoir un dialogue pour éviter cette opposition.
Je voudrais vous faire une seconde proposition, issue aussi des échanges que nous avons eus en commission. Cette proposition concerne les axes sur lesquels cette chaire travaillera. Ils sont au nombre de trois aujourd'hui, et je pense qu'en commission, nous étions plutôt d'accord pour ajouter un quatrième axe : celui de la sécurisation de la ressource en eau, dans un monde de plus en plus conflictuel : en début de semaine, nous avons vu la Russie pirater un barrage dans les Yvelines. Cette notion de cybersécurité et de sécurité rejoint donc celle de notre ressource en eau. Il y a aussi une notion de sécurité sanitaire de la ressource en eau. Nous en avons eu un

exemple dans le Haut Pays grassois, avec de l'eau contaminée et de lourdes difficultés d'accès à l'eau pour une grande partie de la population.
Tous ces sujets méritent une réflexion universitaire sur la sécurisation de la ressource en eau, et je pense qu'il serait donc pertinent d'ajouter cet axe.

M. le Président. - Je vous remercie pour votre intervention très intéressante sur deux points essentiels.
Sur le premier, le nombre de partenaires n'a jamais été limité. Ce qui vous est proposé ici correspond aux membres fondateurs. Nous aurions pu, et c'était d'ailleurs l'idée qui présidait à la naissance de cette chaire, n'avoir que les deux membres fondateurs. C'était l'idée du président de l'Université Nice Côte d'Azur et du président du Département. Cela n'excluait en rien les autres partenaires qui pouvaient venir dans un second temps. Il ne s'agit donc pas d'avoir un périmètre limité aux membres fondateurs. S'il faut ajouter demain les Italiens, les Alpes de Haute-Provence ou le département du Var, je pense que cela ne posera aucun problème.
Concernant la question de la sécurité, c'est une thématique qui doit toucher tous les axes. Les trois premiers axes doivent aussi inclure cette question de la sécurité. Je pense que nous pouvons enfoncer le clou sécuritaire sur le sujet, mais délibérer en l'état, afin de ne pas ralentir le processus d'adhésion.
Je vous remercie en tous cas de votre intervention.

Le rapport n°12, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe Notre département d'abord).

13. AIDES AUX COLLECTIVITES – CONTRATS DE TERRITOIRE URBAIN 2021-2026 : PHASE 2

M. CHAIX. - Ce rapport a pour objet d'approuver la signature des avenants aux conventions relatives aux contrats de territoire urbain 2021-2026, signées avec les cinq EPCI et les communes centres, ainsi que la réévaluation de subventions à titre dérogatoire. Les tableaux et contrats ont été joints à ce rapport.

M. le Président. - Je vous remercie.
Mme MIGLIORE.

Mme MIGLIORE. - Merci M. le Président.
Mes chers collègues, comme vous avez pu le voir dans ce rapport, il manque le contrat qui concerne la Ville de Nice, puisque les négociations sont toujours en cours.
Nous tenons ici à réaffirmer l'importance de la coopération entre le Conseil départemental des Alpes-Maritimes et la Ville de Nice. Le 1er octobre 2021, notre Conseil départemental s'est engagé, dans le cadre des contrats de territoire urbain 2021-2026, à subventionner plusieurs projets portés par la Ville de Nice. Ces projets sont le fruit d'une vision pour le développement de notre territoire, et je tiens à souligner l'importance du projet de la Promenade des Paillons saison 2.

Ce projet emblématique est une illustration parfaite de l'engagement de la Ville de Nice à créer des espaces urbains qui embellissent notre ville, mais aussi et surtout qui améliorent la qualité de vie de nos concitoyens. Nous souhaitons donc ardemment que le Conseil départemental concrétise son soutien à ce projet.
M. le Président du Département, comme vous l'a indiqué le maire de Nice, les discussions engagées entre les services de la Métropole et ceux du Département doivent être l'occasion, avec cette clause de revoyure des contrats de territoire, de rétablir le Conseil départemental dans sa position de partenaire de premier plan pour Nice et les Niçois. Mais, pour rétablir les bases d'un partenariat solide, il faut que le Département revienne au soutien qu'il apportait par le passé aux différentes politiques publiques menées sur le territoire niçois, et notamment en matière de politique culturelle, avec l'Opéra de Nice ou le Théâtre national de Nice, qui sont des institutions vitales pour le rayonnement culturel de notre région : il est nécessaire de rétablir le niveau de subventions à l'Opéra à son plus haut niveau, soit 2,3 M€ ; on ne peut envisager que le Département diminue en 2024 de 100 000 € la subvention au Théâtre national de Nice. De même, en matière sociale, le soutien de 250 000 € a été supprimé au CCAS de Nice, pourtant crucial pour être au plus près des publics précaires et vulnérables. En rétablissant ces soutiens, le Conseil départemental redeviendrait le partenaire historique de la Ville, et les conditions d'une association du Département des Alpes-Maritimes au financement de la part communale du projet de l'Hôtel de Police, que vous appelez de vos vœux, seraient ainsi réunies.
Je suis convaincue que, par le dialogue et la collaboration, nous pouvons construire un avenir prospère pour Nice et pour les Alpes-Maritimes. Je veux rebondir sur les propos que vous avez tenus M. le Président en début de séance : faire de la politique, ce n'est pas faire la guerre mais essayer de donner le meilleur de soi-même au service de nos concitoyens. Je ne doute pas de votre volonté, M. le Président, de présenter lors d'une prochaine assemblée départementale le contrat de territoire avec la Ville de Nice.
Il me semblait donc utile, à l'occasion de ce rapport, d'évoquer où nous en étions sur ce contrat avec la Ville de Nice, mais aussi de vous exprimer notre satisfaction sur la partie Métropole et ce contrat métropolitain.
C'est pourquoi, même si le contrat métropolitain n'apparaît pas, par solidarité avec les autres communes et les intercommunalités, nous voterons favorablement ce rapport.
Je vous remercie.

M. le Président. - Merci Mme MIGLIORE.
Dans votre intervention, je prends naturellement vos remerciements, mais je m'interroge en même temps sur les raisons du non-avancement de cette clause de revoyure du contrat de la Métropole.
Ce que me disent les services, c'est qu'une proposition a été faite et que nous sommes dans l'attente d'une réponse. Il y a cette fameuse participation du Département au commissariat de police qui est toujours dans l'air. Nous avions fait une proposition qui avait été validée avant d'être invalidée. Il y a cette clause de revoyure avec une précision qui est claire dans les contrats que nous avons validés : le principe du contrat de territoire a été donné, et nous devons ensuite passer en séance, et plus précisément en commission permanente, les grandes lignes qui sont dans l'opérationnel et le détail. Cela n'a pas été fait, notamment pour la Coulée Verte. Il faut donc que nous actions tout cela. Les discussions qui ont lieu actuellement n'avancent pas. Je

prends bonne note de votre intervention, tout comme je prends bonne note du courrier du maire de Nice et président de la Métropole qu'il m'a adressé et qui relate exactement le sens de votre intervention, avec des points sur lesquels je vais lui répondre : notamment, nous n'avons jamais baissé sur l'Opéra de Nice : depuis 2014, vous êtes à 1,81 M€ de financement, et nous n'avons pas bougé.

Mme MIGLIORE. - Nous avions eu un niveau plus élevé.

M. le Président. - Il y a dix ans. Vous conviendrez que nous n'allons pas remonter non plus à des temps immémoriaux. Il faut quand même donner un peu de notion au temps. Dix ans, c'est beaucoup.
Pour répondre à votre intervention, je suis tout à fait prêt à rediscuter, mais les discussions semblent en panne sur notre intervention.
M. CIOTTI.

M. CIOTTI. - Ces débats ont été précédés d'un courrier dont Mme MIGLIORE s'est fait le porte-parole. Le débat est assez clair. Il n'y a pas de sujet financier ni de polémique. Il y a simplement ce que nous avons toujours dit, c'est-à-dire que nous refuserions, et c'est un choix de la majorité départementale, de participer à la destruction du Palais des Congrès Acropolis et du Théâtre de Nice. Nous considérons que c'est une triple erreur : économique, budgétaire et sociale. Ce projet de destruction et d'aménagement de la Coulée Verte, au final, retenez bien ce chiffre, qui n'est pas public car embrouillé derrière beaucoup de lignes budgétaires, représente 200 M€. Au final, c'est le choix souverain de l'actuelle municipalité niçoise. C'est aussi notre choix souverain, en tous cas celui de la majorité, de ne pas participer à la destruction de l'argent public, puisqu'on détruit de l'argent public, surtout pour ne rien faire à la place. Je réaffirme cette position, d'autant que la Ville de Nice, et je m'en réjouis, va accueillir le Sommet des Océans l'année prochaine. On nous a raconté beaucoup de balivernes sur le Palais des Congrès qui devait être construit sur le port et se substituer au Palais des Congrès Acropolis : il devait être payé d'abord par l'ONU, ensuite par l'Etat. Or, selon les dernières évolutions du projet, il semble qu'il s'agira de cinq structures sous forme de chapiteaux, du type de La Cuisine, qui vont coûter autour de 10 M€ et qui seront sans doute financées par la Ville de Nice. Les photos que j'ai vues sont particulièrement hideuses et vont massacrer ce site. Ce sera une structure provisoire. Nous n'aurons donc pas de Palais des Congrès. J'avais vu une belle image à la Une de *Nice Matin*, c'était sans doute une photo fictive ou furtive. Nous verrons qui a raison. Nous verrons quelles seront les structures qui seront mises en place, c'est-à-dire s'il s'agira, dans un an, d'un Palais des Congrès en dur ou de cinq chapiteaux. Nous verrons. Donnons-nous rendez-vous et nous jugerons qui aura dit la vérité et qui financera.

Quoi qu'il en soit, nous, nous ne finançons pas ce délire. C'est clair. En revanche, comme nous le disons clairement depuis le début, ce n'est pas une question budgétaire : une enveloppe est consacrée à la Ville de Nice, comme les autres communes, et nous invitons la Ville de Nice à proposer d'autres projets.
Depuis le début, et c'était même au contrat, nous avions dit que nous étions d'accord pour financer au moins à hauteur de 5 M€ l'Hôtel de Police de Nice. Cela va grever les finances

municipales, et nous réitérons cette position. Elle peut s'inscrire dans un contrat territorial. Nous sommes sur de l'investissement. L'Opéra n'a rien à voir. Le Théâtre de Nice n'est pas une structure municipale mais nationale, et n'a rien à voir.
Et le fonctionnement de nos politiques sociales autonomes du Département, nous en faisons encore ce que nous en voulons et nous le déléguons à qui nous le voulons, en l'occurrence ceux qui sont les moins coûteux et les plus performants. C'est ce qui décide de l'autonomie et de la libre administration d'une collectivité. Nous avons estimé que, pour gérer le RSA, nous avions des prestataires qui avaient des résultats meilleurs en termes d'insertion. Nous avons estimé que le Théâtre national de Nice – qui n'a rien à voir avec le contrat territorial, vous mélangez tout,– qui est passé de 10 000 ou 11 000 abonnés (lorsqu'il y avait M. BENOIN, un ami personnel de M. ESTROSI, qui désormais est à Antibes avec à peu près le même nombre d'abonnés) à 2 000 abonnés. Nous avons donc rééquilibré au profit de ces deux structures : une s'effondre et l'autre prospère. C'est totalement légitime et c'est, je pense, une gestion saine de l'argent public.

Nous sommes dans cette situation, mais elle n'a rien à voir avec le contrat territorial. Nous sommes aujourd'hui très sereins. Nous vous disons que nous ne financerons pas ce qui s'assimile à une destruction d'argent public qui va porter atteinte aux intérêts économiques de notre département, en affaiblissant le tourisme d'affaires et l'offre culturelle : nous n'avons plus d'auditorium, les associations n'ont plus aucune salle et sont contraintes de payer des salles très onéreuses dans le secteur privé, etc. C'est notre position.
Mais nous disons, avec beaucoup d'ouverture d'esprit que, si nous ne sommes pas d'accord sur cela, nous le sommes en revanche toujours pour aider la Ville de Nice. Un projet nous paraît utile et pertinent : celui de l'Hôtel de Police. Si la Ville de Nice refuse les 5 M€ du Département sur ce projet, c'est son choix. Mais ne prétendez pas le contraire. Pourquoi ne veut-on pas que le Département s'associe à la construction de l'Hôtel de Police ? Je pose la question. Pourquoi le refuser ?
Ici, nous sommes autonomes, en tous cas la majorité. Elle n'est pas liée par des directives extérieures. Nous sommes en charge de nos finances publiques. Nous n'avons pas modifié cette enveloppe, nous la maintenons, et nous refaisons cette proposition. Les autres sujets n'ont absolument rien à voir avec le contrat territorial. Nous sommes totalement sereins. Venir chercher une modification des financements qui datent maintenant de 2013, soit plus de dix ans, pourquoi pas, mais nous pouvons alors revisiter beaucoup de choses au cours des dix dernières années.
Voilà ce que je souhaitais préciser M. le Président.

M. le Président. - Merci M. le Président de la Commission des finances. Avec l'intervention de M. CIOTTI, nous sommes un peu plus dans le détail du choix des investissements.
Ce que je réponds à votre intervention, c'est que globalement, il faut que nous fassions cette clause de revoyure. Il est prévu de faire une clause de revoyure à mi-parcours et mi-contrat. Donc réunissons-nous. J'ai de nouveau posé la question à notre directeur général des services sur les raisons pour lesquelles nous n'avons plus de réponse, et il m'a indiqué qu'un silence s'était établi depuis deux à trois mois. Rétablissons la connexion.

Mme MIGLIORE. - Nous prenons acte de votre position ferme et définitive de ne pas participer au projet de la Promenade des Paillons.

M. le Président. - Je l'ai écrit en ce sens au président de la Métropole et maire de Nice, en disant les choses.

Mme MIGLIORE. - C'est bien regrettable.

M. le Président. - On peut toujours le regretter. Mais ensuite, comme vient de le dire M. CIOTTI, il y a des choix politiques qui sont des choix d'investissements que nous faisons. Ce sont des choix forts aussi que nous savons faire.

Le rapport n°13, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. le Président. - Je vous remercie pour votre solidarité à l'égard des autres établissements de coopération intercommunale.

14. RESSOURCES HUMAINES – MESURES DIVERSES

Me BECK.- Le présent rapport concerne différentes mesures évoquées devant le Comité technique dernièrement : l'adaptation des emplois de la collectivité ; l'adaptation des modalités de versement de la prime de revalorisation des médecins, sachant que les modalités telles qu'elles étaient prévues dans les délibérations de l'Assemblée du 7 octobre 2022 et du 6 octobre 2023 sont modifiées, puisque la prime de revalorisation des médecins suit strictement l'évolution du traitement, notamment en cas de congés maladie ordinaires ou d'autres retenues appliquées au traitement ; la modification des modalités de remboursement des frais de stationnement des agents départementaux lors de leurs déplacements temporaires, lorsqu'ils ne peuvent pas prendre les transports en commun, ce qui par ailleurs ne vaut pas pour les agents bénéficiant déjà d'une indemnité forfaitaire de déplacement ; la signature d'un avenant n°6 à la convention du 11 avril 2022 de mise à disposition d'agents départementaux auprès de la MDPH ; l'accueil au sein des structures départementales de santé de stagiaires internes en médecine puisque, jusqu'à présent, le Département pouvait accueillir des internes en médecine générale et que la direction de la Santé a obtenu un agrément pour accueillir des internes en santé publique ; une demande de remise gracieuse pour l'effacement d'une créance d'un agent, d'un montant tout à fait modeste, c'est-à-dire 14 €.
Une note au rapporteur précise que le point évoqué dans le rapport sur la mise à disposition auprès du Département d'un accompagnant d'élèves en situation de handicap avec le Rectorat de l'académie de Nice n'a plus de raison d'être depuis la promulgation de la loi du 27 mai 2024. C'était une proposition de loi déposée au Sénat, et je remercie Mme la Sénatrice qui se fera notre porte-parole pour remercier également ses collègues de la majorité qui ont permis l'adoption de cette loi. Par cette loi, l'Etat doit prendre à sa charge la présence des AESH sur les temps de repas. Le rapport est donc modifié en ce sens.

Le rapport n°14, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

15. BILAN DES MUTATIONS IMMOBILIERES 2023

Me BECK. - 82 actes sont intervenus en 2023 : acquisitions, ventes, baux, actes de servitude, etc. Vous en avez le détail dans le rapport.

Le rapport n°15, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. le Président. - Je vous remercie.
Il me reste à vous faire part de deux communications obligatoires concernant les délégations données au président du Conseil départemental. Elles vous ont été transmises, conformément au code général des collectivités territoriales. Ces délégations ont été accordées au titre de marchés publics, de demandes de subventions, de l'acceptation de dons et legs, du Fonds de solidarité logement. Je vous demande d'en prendre acte.

A l'unanimité, l'Assemblée prend acte de ces communications.

M. le Président. - Je vous remercie.
Nous avons également reçu un vœu du groupe Notre département d'abord.
Mme MIGLIORE.

Mme MIGLIORE. - Je vous remercie M. le Président.
Il s'agit d'une proposition dont l'objet est la vente de la parcelle sise au 69 boulevard de la Madeleine, à Nice, à la Régie Parcs d'Azur pour la création d'un équipement d'intérêt général :

Considérant que la parcelle située au 69 boulevard de la Madeleine, référencée MR604 au cadastre, a été acquise en 2008 par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes dans le but de construire un équipement sportif pour un collège ;
Considérant que le projet initial de construction d'un équipement sportif a été suspendu, l'intérêt se portant désormais sur un autre site ;
Considérant qu'il est inacceptable de laisser ces locaux sans projet d'intérêt public et de les utiliser uniquement à des fins d'archives ;
Considérant que la Métropole Nice Côte d'Azur et la Ville de Nice, engagées dans une démarche de requalification du quartier de la Madeleine, souhaitent voir cet emplacement abriter un équipement destiné au public ; à cet effet, elles proposent de racheter la parcelle par la Régie Parcs d'Azur ;
Considérant que l'acquisition de cette parcelle permettrait à la Régie Parcs d'Azur de lancer des travaux estimés à 4 M€ pour créer 130 places de stationnement nécessaires aux riverains, soutenant ainsi la relance de l'activité commerciale dans le quartier ;
Considérant que nous restons convaincus qu'un projet d'intérêt public serait bénéfique pour le quartier, et qu'il ne doit pas être entravé par des considérations politiques ou partisanes ;
Considérant que la Ville de Nice a satisfait une demande récente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes en décidant de lui vendre l'abbaye de Roseland ;

Pour l'ensemble de ces motifs, le Conseil départemental des Alpes-Maritimes, réuni le 7 juin 2024, propose de vendre la parcelle située au 69 boulevard de la Madeleine, 06000 Nice, à la Régie Parcs d'Azur, pour un prix fixé par le service des Domaines, afin de créer un équipement d'intérêt général.

M. le Président. - Je vous remercie pour la présentation de ce vœu.
Je veux vous préciser que je suis un peu là aussi sur une situation de non-réponse. Vous remontez au moment de l'acquisition du terrain avec la construction d'un gymnase qui était projetée. Vous dites que ce gymnase sera construit par ailleurs : il est construit par ailleurs parce que nous n'avons pas de réponse à un courrier du 20 juin 2018, que j'ai adressé à Christian ESTROSI, c'est-à-dire il y a six ans. Excusez-moi, je fais une erreur : le 20 juin 2018 est la date d'un courrier que m'avait adressé Christian ESTROSI. Je lui ai répondu le 17 avril 2019. Il m'avait écrit en me disant : « rendez-nous la parcelle ». Je lui avais répondu : « on vous cède la parcelle au prix d'acquisition, charge à vous de construire le gymnase du collège, et de le déduire du prix d'acquisition ». Ce courrier est resté sans réponse… Nous sommes en demande aujourd'hui d'avoir une réponse sur ce sujet. De changer le fusil d'épaule et de répondre à une demande du président de Nice Azur Parking pour le rachat de la parcelle à 1,386 M€, alors que le prix estimé de cette parcelle est de 2,136 M€ n'est pas une opportunité.
J'ai bien compris que, dans votre vœu, vous émettiez le souhait d'une estimation par les Domaines, mais je suis aujourd'hui sur le souhait de dire : que va-t-on faire de cette parcelle ? Pour le gymnase, il faut trouver une solution, et cette solution n'est pas totalement accomplie. Nous sommes à la recherche de cette solution. Et entre-temps, un débat s'est installé sur le quartier. Mme SERGI et M. VEROLA étaient très présents et m'ont écrit, il y a quelques semaines, pour solliciter un nouveau projet avec des équipements publics. Je ne suis pas hostile à une discussion pour nous ajuster et savoir ce que nous pouvons faire de cet équipement. Il ne faut pas rentrer dans une mauvaise querelle de politique politicienne, et il faut trouver une solution financière qui préserve les finances du Département, puisque nous avons quand même consacré beaucoup d'argent à cette acquisition foncière, et qui réponde à ce pour quoi nous avions fait cette acquisition. Il semble qu'il y ait aussi des autorisations d'urbanisme à obtenir. Voilà ce que je peux vous répondre. Je pense que votre vœu n'a pas de sens à être poursuivi aujourd'hui. Je le retirerais à votre place.
M. VEROLA.

M. VEROLA. - Sur ce dossier, ce n'est pas la Métropole qui achète, mais la Régie Parcs Azur pour faire un parking. Deux réunions se sont tenues : celle du comité de quartier de la Madeleine et celle organisée par M. NOFRI. Il nous a été annoncé de faire un parking. Là, il s'agit de 130 places. Ce n'était pas ce chiffre qui avait été annoncé lors de la réunion, mais tant pis : 130 places pour le public. Or ces 130 places deviennent des places payantes, alors qu'on supprime 240 places gratuites sur le boulevard de la Madeleine. Lorsque j'ai soulevé ce problème, tous les gens ont applaudi. J'avais proposé ce pour quoi on vous a écrit, c'est-à-dire quelque chose qui serve vraiment à ce quartier, en l'occurrence le gymnase, qui était dans le cahier des charges et une crèche, puisque la crèche doit disparaître de la Madeleine, ainsi que d'autres équipements utiles au quartier. Un parking n'est pas forcément utile à un quartier. Il peut l'être, mais il n'apporte pas de plus-value à un quartier.

Cela me fait un peu rire lorsque Mme MIGLIORE parlait de dialogue, puisque M. NOFRI est venu m'arracher le micro, parce que les gens applaudissaient… Résultat, la réunion s'est arrêtée. Je veux bien débattre, mais faisons un projet utile au public. J'ajouterai qu'en 2015, nous faisions un binôme avec Mme MONIER. Je suis devenu adjoint de territoire. Immédiatement, je me suis intéressé au garage Renault et à ce quartier de la Madeleine, puisque le quartier avait changé. Mme MONIER était tout à fait d'accord avec moi sur le même projet que je présente aujourd'hui avec Mme SERGI. Moi je n'ai pas varié.

M. le Président. - Merci M. VEROLA.
Mme MONIER.

Mme MONIER. - Je n'ai pas changé. Je rappelle qu'en 2015, le Département s'était engagé pour réaliser un gymnase. C'était dans l'intérêt général pour les enfants. Cela n'a pas eu lieu. Nous sommes en 2024, et il n'y a toujours rien qui se passe. En revanche, nous avions une grande difficulté, puisqu'entre-temps, nous avons tout de même créé une crèche. Je me suis occupée pendant douze ans de la petite enfance au niveau de la Ville de Nice. Nous avons accompagné toutes les familles, ainsi que les assistantes maternelles, mais il y a toujours eu un problème récurrent : celui du stationnement. C'est depuis toujours, et cela n'a pas changé M. VEROLA. Depuis toujours, nous avons été alertés sur la difficulté de stationner. Depuis de nombreuses années, les riverains nous demandent de pouvoir stationner facilement sur ce boulevard. Je rappelle qu'il y a des crèches, des personnes qui travaillent, etc. Tout le monde a besoin de stationner pour éviter ce qui perturbe le fonctionnement du boulevard de la Madeleine, à savoir ces doubles-files incessantes qui empêchent le passage des bus, l'accès aux trottoirs, etc. Je n'ai donc pas varié M. VEROLA.

M. le Président. - Je vous remercie pour cette précision.
Nous n'allons pas bâtir le projet de ce parking ou de ce gymnase en séance publique au Département des Alpes-Maritimes. Nous ne sommes pas le Conseil municipal de la Ville de Nice où ce débat devrait être tenu. Je vous ai fait une proposition. Nous ne pouvons pas suivre le vœu que vous faites, étant entendu que l'objet pour lequel nous avions acquis ce terrain n'a pas disparu. L'intérêt de créer un gymnase est toujours là. La demande politique des conseillers départementaux qui siègent aujourd'hui dans le groupe de la majorité du Département repose sur une vision des choses, dont on peut débattre. Le débat est ouvert, et il faut trouver une solution d'aménagement et un consensus. Sans cela, on présente un projet sur lequel travaillent nos services, et nos services disent qu'aujourd'hui, nous n'avons pas l'espace pour le gymnase d'un collège. Le terrain ne permet pas de le faire. En revanche, un gymnase peut être construit. C'est la proposition que nous faisons, parce qu'il y a besoin d'un équipement sportif sur ce lieu. Nous faisons donc de la réserve foncière aussi.
Lorsque vous dites que le projet a un peu tardé, il a en effet un peu tardé parce que nous essayons de trouver les terrains. Au départ, il y avait cette possibilité. L'urbanisme a probablement évolué, je n'en sais rien, mais le projet initial d'un gymnase pour le collège n'est plus possible. Il faut trouver les bonnes solutions, et il faut que les propositions que nous ont faites M. VEROLA et Mme SERGI puissent trouver leur bonheur dans cette réalisation.
Mme FRONTONI.

Mme FRONTONI. - Je voulais juste rappeler la genèse de ce projet. A cette époque, je n'étais pas élue, j'étais principale du collège Jean Rostand. L'acquisition a été faite par M. ESTROSI à l'époque et nous avions travaillé sur un projet de gymnase. Je serais très attachée à ce qu'il y ait un gymnase et un projet d'intérêt général. A l'époque, lorsque nous avions projeté cette solution, il y avait des propositions de parkings envisagés sur la Madeleine supérieure, mais qui n'ont pas abouti, puisque nous n'avons pas fait la réservation foncière au niveau de la Ville. C'est tout ce que je voulais préciser. Mais si on souhaite avoir l'historique, j'en suis à l'origine, puisque j'ai beaucoup travaillé sur ce dossier et sa proposition.

Mme MONIER. - Il y avait d'ailleurs la proposition d'un gymnase avec un parking au-dessus, sur le toit.

M. le Président. - Bien. C'est l'objet du courrier que nous avons pu faire, c'est-à-dire un gymnase avec des places et une salle de sport.
Vous pouvez présenter ou non ce vœu, mais je le retirerais à votre place, et nous pourrons en discuter pour faire évoluer le dossier et trouver une solution, aidés par M. VEROLA, par Mme SERGI et par vous-même, afin qu'il y ait l'intérêt public au cœur de cette solution.

Mme MIGLIORE. - Laisser penser que sur une parcelle de 1 700 m^2 on peut réaliser plusieurs équipements me semble illusoire.

M. le Président. - Il ne s'agit pas de plusieurs équipements mais d'un équipement pouvant être multi-activités. Un gymnase avec un parking dessus n'est pas un non-sens.

Mme MIGLIORE. - Nous maintenons notre vœu.

M. le Président. - Puisque vous maintenez votre vœu, je vais le soumettre au vote. Mme GOURDON.

Mme GOURDON. - Le sujet n'est pas très clair pour nous, et nous ne prendrons donc pas part au vote.

M. le Président. - Très bien. Je soumets donc le vœu au vote.

Le vœu proposé par le groupe Notre département d'abord est rejeté (opposition de la majorité, vote favorable du groupe Notre département d'abord). Le groupe Environnement et Solidarités ne prend pas part au vote.

M. le Président. - Le vœu est donc rejeté.

Je vous remercie pour votre participation et je lève la séance.

La séance est levée à 12 heures 24.

PROCES-VERBAL ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 4 OCTOBRE 2024	
Président du Conseil départemental Monsieur Charles Ange GINESY	**Secrétaire de séance** Monsieur Mathieu PANCIATICI